Dubois, E. P.
Affaire d'Adrein Laffargue,
ebeniste

COUR D'ASSISES DE TARBES.

AFFAIRE D'ADRIEN LAFFARGUE,

ÉBÉNISTE.

PLAIDOYER

DE

M.e E. P. DUBOIS.

BAGNÈRES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. DOSSUN.

1829.

COUR D'ASSISES DE TARBES.

AFFAIRE
D'ADRIEN LAFFARGUE,
ÉBÉNISTE.

COUR D'ASSISES DE TARBES.

AFFAIRE D'ADRIEN LAFFARGUE,

ÉBÉNISTE.

PLAIDOYER

DE

M.e E. P. DUBOIS.

BAGNÈRES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. DOSSUN.

1829.

EXPOSÉ

PRÉLIMINAIRE

De ce qui précéda le récit et le débat qu'on va lire.

ADRIEN LAFFARGUE, né au Saint-Esprit, près Bayonne, tue, le 21 janvier 1829, Thérèse Castadère. Pris en flagrant délit, il subit un interrogatoire. Questionné pourquoi il avait commis ce meurtre, il répond, dit l'accusation, « qu'il y a été porté par des motifs *très-graves:* pour manque *de promesse, vols et infidélités.* »

Le juge d'instruction fesant l'examen de la chambre de Laffargue, n'y trouve à remarquer que le seul ouvrage de Bélisaire par Marmontel.

Le 19 mars suivant, cette affaire passe à la cour d'assises de Tarbes. Les journaux judiciaires, la Gazette et le Courrier des tribunaux, la donnent alors au public. Nous en extrayons les faits et le récit qui suivent :

« C'est aujourd'hui qu'a comparu devant la Cour Adrien Laffargue, ébéniste, demeurant à Bagnères, originaire du Saint-Esprit, près Bayonne, accusé d'assassinat sur la personne

de Thérèse Castadère, épouse Loncan, avec laquelle il avait eu des relations intimes. La nature et les circonstances, heureusement rares, de cette épouvantable action, avaient attiré une grande affluence d'auditeurs. Les femmes, qu'on voit avec peine si avides de ce genre de spectacle, se pressaient dans les tribunes. On distinguait, au premier rang, les dames les plus élégantes et les plus spirituelles de la cité. L'attente des vives émotions a été plus que remplie : l'auditoire a plusieurs fois frémi et versé des larmes; les magistrats eux-mêmes n'ont pu maîtriser l'expression de l'horreur et de la pitié. »

« Laffargue a vingt-cinq ans; il porte une redingote bleue, un gilet jaune et une cravate blanche attachée avec soin; il est blond, et a reçu de la nature une physionomie intéressante. Tous ses traits sont réguliers, délicats, et ses cheveux arrangés avec grâce. On le dirait d'une classe supérieure à celle qu'indique son état d'ébéniste. On murmure dans le public qu'il appartient à une famille respectable, qu'un de ses frères remplit des fonctions publiques, qu'un autre exerce à Paris une profession libérale... Il parle avec facilité et avec une sorte d'élégance. Sa parole est lente,

réfléchie, ses gestes mesurés, son air calme, et néanmoins on remarque de temps en temps dans ses idées une exaltation qui se concentre. Son regard, qui s'échappe d'un bel œil, habituellement doux, prend un caractère sinistre quand il se fixe et que ses sourcils se rapprochent. »

Interrogatoire et récit de l'Accusé.

M. le Président l'interroge en ces termes : Accusé, comment vous nommez-vous ?

L'accusé. Adrien Laffargue, ouvrier ébéniste, natif de Saint-Esprit, près Bayonne.

M. le président. Depuis quand habitez-vous la ville de Bagnères ?

L'accusé. Depuis vingt-deux mois environ.

M. le président. Quel motif vous conduisit pour la première fois dans cette ville ?

L'accusé. Ma santé était dérangée, j'y vins pour prendre les eaux ; elle se rétablit bientôt, je m'y plus et j'y restai.

M. le président. N'avez-vous pas logé chez la veuve Castadère ?

L'accusé. Oui M. le président.

M. le président. Comment avez-vous été conduit dans cette maison ?

L'accusé. Monsieur le président, si c'est le moment de faire ma déposition, je vais vous raconter toute la vérité. Je serai forcé de prendre les choses d'un peu loin. Je serai long peut-être, mais je vous prie de prendre un peu de patience. Si j'avais reçu plus d'éducation, je saurais mieux rendre mes idées et les abréger.

M. le président. Parlez.

Ici l'accusé raconte, dans le plus grand détail, comment après avoir occupé plusieurs logemens et s'être partout assez mal trouvé,

le hasard l'ayant conduit devant la maison Castadère, il jugea qu'elle pouvait convenir à un ouvrier de son état. Il fut reçu d'abord par la fille de la maison, nommée Thérèse. « Elle était avenante, gracieuse, il faut lui rendre cette justice... Elle me plut, je convins du prix avec sa mère, et dès le soir même je vins occuper le lit qui m'était destiné. »

Laffargue est admis à prendre ses repas avec la famille Castadère. Des relations douces et innocentes s'établirent d'abord entre lui et Thérèse; mais bientôt elles changent insensiblement de nature. Un soir qu'il était allé l'accompagner chez une de ses amies, elle lui proposa de faire un tour de promenade avant de rentrer, et alors s'établit entre eux le dialogue suivant :

« Il est temps, M. Laffargue, de vous désabuser, je ne suis point *mademoiselle*, car je suis mariée.— Ce peut-il si jeune?— Il y a déjà six ans, j'en avais alors dix-huit.— Mais vous pleurez madame, vous êtes peut-être veuve?— Non malheureusement. — Ah! je vois bien que vous avez mal rencontré.— Oh! oui, bien mal.— Est-ce que votre mari vous maltraitait?— Non, mais il ne m'aimait pas et je ne pouvais l'aimer. »

Ici Thérèse lui raconte qu'à la suite de leurs divisions, le sieur Loucan, son mari, s'enrôla, et qu'il sert dans les colonies. Laffargue cherche à la rassurer sur son avenir, en lui faisant espérer qu'après son service son mari instruit par l'âge et l'expérience, se trouvera heureux de revenir près d'elle; il lui peint sous les traits les plus rians, le tableau de leur réunion future, mais c'est en vain. « Non, je ne puis l'espérer, répond Thérèse, il est incorrigible. »

« Il y avait déjà une quinzaine de jours que j'étais dans la maison Castadère, lorsqu'un soir, en rentrant de l'ouvrage, j'aperçus Thérèse qui était sur la porte, causant avec un enfant d'environ dix ou douze ans; elle lui disait : —« Où as-tu ton père, mon ami? A Lourdes, bien malade.— Que viens-tu faire ici par un si mauvais temps?— Je suis à la recherche d'un frère qui est *étameur*, et je ne puis le trouver.— Sais-tu où aller coucher ce soir?— Non; je n'en sais encore rien.— Entre, mon ami, tu

coucheras et tu souperas ici. » Thérèse avait bon cœur dans certaines circonstances, et cet acte de bienfaisance m'avait pénétré.

Un jour que Thérèse avait passé la soirée près de moi pendant que j'étais occupé à dessiner, et comme je prenais congé d'elle pour m'aller coucher, quelle fut ma surprise quand je la sentis prendre ma main dans la sienne et la serrer en signe d'attachement ! Sur le moment je n'y réfléchis pas et me hâtai de gagner mon lit pour me délasser des fatigues du jour. Le lendemain soir, je m'ocupai également du dessin, Thérèse près de moi comme la veille ; l'heure du coucher étant arrivée, je la quittai, et comme la veille, elle me serra ancore la main ; pour cette fois je ne pus m'empêcher de lui en demander la raison : « C'est sans doute pour me prouver que vous m'estimez, madame ?— Oui monsieur.— Je vous dois le même sentiment : dès ce moment je vous estime aussi ; et je fus me coucher. Jusque là il n'y avait point de mal, car on peut s'estimer sans se connaître davantage ; mais le lendemain à la même heure elle saisit un chandelier, et vient me conduire à mon lit. Comme j'avais déjà ôté ma veste, elle me saute au cou, m'embrasse et gague aussitôt l'escalier. J'étais tout stupéfait, car jamais, je vous l'avoue, femme ni fille ne m'en fit autant. Lorsque je fus un peu revenu de mon émotion, je crus être le jouet d'un songe, et à cet effet je me frottai les yeux et vis que c'était bien réalité. Demain j'en demanderai raison, me dis-je, je saurai si l'amitié a succédé à l'estime, et l'amour à l'amitié. Le lendemain vous ne savez pas que j'avais besoin de lui parler sans témoins, *car la chose était sérieuse.* Le dîné terminé, je commence ainsi : « Thérèse, je n'ai pas oublié le baiser que vous me donnâtes hier, ni ne l'oublierai jamais. — Vous plaisantez sans doute ? — Je vous parle sérieusement, et dorénavant je vous prie de croire à tout ce que je vous dirai sans en excepter une seule syllabe, *car je n'ai qu'une face* : mais souffrez que je vous adresse un léger reproche, et promettez-moi de ne pas vous facher : oubliez-vous que vous avez un mari ? (et m'interrompant) Ah ! de grâce, M. Laffargue, ne me parlez jamais de lui.

« Dans une promenade qui suivit de près cet entretien je lui

disais encore : Thérèse, je vous prie, *ne m'aimez pas* ; si vous étiez libre, je vous le permettrais... Votre baiser me prouve plus que de l'amitié, parlez-moi franchement, *je suis l'ami de la vérité, je n'aime que la vérité.* — Oui, je vous aime, répond Thérèse, et quand on aime tendrement cela renferme tout. Je ne puis vous forcer à m'aimer, mais je puis vous aimer seule en secret. »

Ici Laffargue essaie encore de la détourner de ce fatal amour, en lui expliquant qu'il aime une jeune personne, fille d'un ami de son père, qui est destinée à devenir sa femme. Il n'y réussit point. « Depuis cette promenade, elle était toujours sombre et rêveuse ; je faisais des efforts pour dissiper cette tristesse que je croyais naturelle, et à cet effet je lui racontais quelque anecdote divertissante, quelques saillies avec leurs reparties, ou je fredonnais quelques chansons que je savais de son goût. Elle répondait à tout par un sourire forcé. Sa situation me faisait saigner le cœur... (Mouvement dans l'auditoire.)

« Un jour que je venais d'être témoin d'un trait de bonté de sa part, je lui dis : Thérèse, combien j'apprécie votre cœur ! Les personnes qui vous ressemblent sont vraiment aimables, car elles sont l'appui des malheureux... Mais d'une voix attendrie, et comme qui va pleurer.... — Vous appréciez mon cœur, dites-vous ; ah ! pouvez-vous trahir ainsi votre façon de penser ?.... Elle se tut, aussitôt, et s'enfuit dans sa chambre. J'abandonnai l'outil que je tenais, et je la suivis... L'hypocrite pleurait.. Ici les traits naturellement si doux de l'accusé se contractent avec une expression indéfinissable d'amertume et de douleur. — (Sensation dans l'auditoire.)

Après un instant de réflexion, il reprend. « Thérèse, je ne vous demande pas raison de ces pleurs... Ainsi, vous m'aimez, et puisque *vous m'avez donné votre cœur*, *il est juste que vous ayez le mien ;* dès ce moment il vous appartient... L'hypocrite lâchait ses pleurs en plus grande abondance... et je les essuyais !.. Calmez-vous, Thérèse ; que le calme succède à l'orage, venez reprendre la place que vous avez quittée. »

Laffargue succombe enfin, mais, avant de s'engager, il veut une autre explication. Il interroge Thérèse sur le présent et sur

le passé. Elle avoue qu'elle a eu une liaison illégitime, mais que son amant s'étant marié depuis un an, tout rapport a cessé entre eux depuis ce moment. Il la loue de sa franchise. A son tour il lui avoue qu'il a eu aussi une liaison depuis un an; mais elle ne fut pas de longue durée. « Je connus bientôt, lui dit-il, qu'il n'y avait chez elle ni amour ni amitié, mais seulement brutalité. Je la rejetai. Je viens d'accomplir ma vingt-cinquième année. Jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans je ne connaissais pas l'amour. J'ai dû cette longue retenue aux sages conseils d'un frère... (Ici la voix de l'accusé s'altère sensiblement.) En me quittant le pauvre garçon me traça le chemin de la vertu. « Mon ami, me dit-il, écoute peut-être les derniers conseils de celui qui n'a en vue que ton bonheur et celui de nos bons parens... Tu ne seras pas maintenant sous la garde de mes yeux, et je ne pourrai plus surveiller tes démarches et tes actions. Perfectionne-toi dans ton état, ne fréquente jamais les mauvaises compagnies; va plutôt seul. Tiens toujours un régime de vie semblable à celui que nos parens nous ont assigné. Songe que si Dieu, en ce moment, envoyait la mort pour te frapper de sa foudre meurtrière, j'aurais moins de regret que de te voir dégradé par les passions que je viens de te faire connaître. »

Les deux amans terminèrent cet entretien par les sermens solennels d'un amour inviolable. « Croyez-moi, Thérèse, mon cœur n'est point abruti : mon ame est pure, vous pouvez compter sur moi... Dès ce moment nous vécûmes comme mari et femme. »

« Thérèse et moi nous nous jurions tous les jours une amitié inaltérable. Voici dans une circonstauce ce que je lui dis : « Je me plais tant dans cette ville et surtout depuis que nous nous aimons, qu'il me sera bien pénible de la quitter lorsqu'il faudra faire le voyage de Bayonne, et qu'on m'aura accordé la main de cette vertueuse fille. Je ferai mon possible pour que mon père et le sien me laissent emmener ma femme dans cette agréable ville. C'est là que je viendrai m'établir et que je laisserai ma dépouille. J'espère Thérèse, que tu ne seras pas jalouse de mon bonheur? — Non, bien au contraire, mon ami; je serai heureuse de te voir uni

à une femme digne de toi. — Mais ta voix s'affaiblit, ah! ne va pas pleurer... Si tu m'aimes et que tu me sois fidèle *jusqu'alors*, crois que je ne t'oublierai jamais. — Sans doute je serai fidèle à ma femme, mais quand je me rappellerai ton amitié, ton amour et ta fidélité, je te verrai toujours avec plaisir. D'abord je veux que tu sois plus heureuse que moi, et si par quelque fatalité la fortune t'abandonnait, tu peux compter sur ton sort tant qu'il me restera quelque chose.

« Vous allez savoir maintenant ce qu'elle me fit vingt jours plus tard. Il est bon de vous apprendre auparavant que Thérèse couchait au rez-de-chaussée dans une chambre où il y avait deux lits, l'un pour elle, l'autre pour sa mère, Un matin de très-bonne heure, je rapportais mes outils du chantier que je venais de quitter; je frappai à sa porte, elle était fermée à clef, contre l'ordinaire. Ouvrez, dis-je, je suis chargé. — C'est toi Laffargue, j'étais endormie, me dit Thérèse; je décharge mes épaules, et, me relevant, je la regarde, elle était rouge, et ses yeux considérablement ouverts. Je me dis à moi-même : ce n'est guère la figure du sommeil. Je jette un coup d'œil autour de son lit, j'aperçois dans le rideau quelque chose d'entortillé et serré ayant la forme d'une personne... Je regardais sans rien dire... Sors, me dit-elle, je veux m'habiller. Que vois-je sur une chaise! un tablier taché de couleurs... A qui est ce tablier? lui dis-je — A mon oncle. — Mais ton oncle n'est pas peintre. — Il a défait un paquet d'indigo chez M. Pécantet. (C'est le nom de l'épicier chez lequel son oncle est journellement occupé.) — Mais ce n'est pas de la *teinture*, c'est de la *peinture*, il y a plusieurs couleurs broyées ensemble. Le tablier de ton oncle est blanc, et celui-ci est rouge. En prononçant ces mots, je jetais un regard furieux sur ce rideau. J'étais tenté de prendre un bâton.... Je me retins cette fois, je craignis le scandale. Je sors sans rien dire, et je monte dans la chambre qui est au-dessus. Je regarde à travers la planche, et je reconnais un homme marié. Je fus encore plus tenté de lui tomber dessus, pour faire un exemple et apprendre aux maris à garder fidélité à leurs femmes. Il sortit bientôt. J'allais rentrer dans la

chambre de Thérèse, mais la crainte de faire un malheur m'arrêta. Il faut vraiment avoir éprouvé un manquement aussi sensible pour comprendre combien il est difficile de se faire violence. Jamais de la vie je ne me suis senti si léger que lorsque j'allais chercher mes autres outils. Je crois que j'aurais marché sur des œufs sans les casser.

Le soir, je rentre pour dîner, vers les trois heures, espérant qu'elle ne m'aurait point attendu. A mesure que j'approchais de la maison, il me semblait sentir un air pestiféré. Je n'avais pas envie de manger, comme vous le croirez aisément. Le croiriez-vous! Thérèse eut l'effronterie de se placer devant moi et de me regarder en face. Je l'apostrophe alors et l'accable de reproches et de mépris. Je vais sortir de cette maison pour n'y plus rentrer. — Ecoute, me dit-elle d'un air suppliant. — Point de réplique.... Elle se jette à mes pieds, elle pleurait tant qu'elle ne pouvait articuler une seule parole... Pleure, chante si tu veux, mais ne m'approche pas, tes fausses larmes ne me tromperont plus... Elle était couchée par terre, la malheureuse, et jouait si bien son rôle que j'étais encore aveuglé. Je craignais que sa mère ne nous surprît dans cet état, et je fus indulgent par nécessité. Lève-toi, lui dis je... Que veux-tu dire pour ta justification? — Rien, me dit-elle à genoux, j'avoue ma faiblesse; mais je te jure qu'elle sera la dernière, et si je manque à ma parole, dit-elle en découvrant son sein, prends un poignard et frappe là; Dieu est témoin de ce que je dis et cela me suffit. »

Après une courte interruption, l'accusé rend compte d'une discussion qu'il eut quelque temps après avec l'oncle de Thérèse, dont il trace le portrait grotesque avec une rare énergie. A la suite de cette querelle, il quitta la maison Castadère, mais sans cesser d'y conserver ses entrées, d'accord avec la mère de Thérèse.

Il fait ensuite le récit d'une querelle assez vive qu'il eut avec Thérèse elle-même. Un soir que sa mère devait aller veiller auprès d'un malade, ils convinrent de se réunir chez Thérèse avec *sa bonne amie*, et de passer la soirée ensemble à manger des marrons. La réunion eut lieu; mais vers les dix heures Laffargue

craignant de ne pouvoir plus tard rentrer chez lui, sort pour aller chercher la clef de son logement. Il rentre une demi heure après; mais, à sa grande surprise, il trouve la porte fermée en dedans. Des soupçons s'élevèrent dans son esprit : il frappe, Thérèse refuse de lui ouvrir; elle feint d'avoir des soupçons sur la cause de sa sortie. Elle ouvre cependant. Il cherhe à allumer la chandelle, et témoigne à son tour des soupçons jaloux. Thérèse se fâche, s'emporte et lui donne deux soufflets. Le bruit de la dispute attire une personne de la maison. Il sort.

L'accusé continue : « Le lendemain je passais devant sa maison dans l'espoir de la rencontrer. Je la vois en effet qui rentrait. Aussitôt qu'elle me voit elle double le pas. Je la suis, et la joignant au moment où elle passait le seuil de sa porte, je la retins par le jupon, et lui dis : te repens-tu des soufflets que tu m'as donné hier soir? — Quels soufflets? maman! maman! — Alors, craignant d'être surpris je lui donne un léger soufflet du revers de la main gauche.

La paix est bientôt faite, mais toutefois avec quelque réserve de la part de Thérèse. Ils se revoient encore quelquefois, mais Thérèse est moins exacte aux rendez-vous.

L'accusé rend compte ensuite d'une nouvelle querelle qu'il aurait eue avec Thérèse, à la suite de laquelle la mère de celle-ci l'accable de reproches et l'accuse d'avoir battu sa fille.

Enfin Thérèse manque tous les rendez-vous. Laffargue se rend souvent devant sa porte aux heures accoutumées pour tâcher de la voir, mais c'est en vain; elle fuit ses regards. Il fait et répète le signal convenu, Thérèse n'y répond plus. « Je me disais, reprend l'accusé, à moins qu'elle ne soit absente ou malade, ceci est de triste augure pour moi. »

La confidente habituelle des deux amans évite aussi le malheureux Laffargue. Elle refuse de lui servir d'interprète, Il s'adresse à un garçon coutelier qui demeure dans la maison Castadère, le prie de savoir de Thérèse les motifs de son changement, et lui recommande la plus grande exactitude, *car*, lui dit-il, *la chose est sérieuse*. A l'heure convenue, Laffargue vient prendre la réponse :

mais c'est en vain, le complaisant coutelier n'a pu voir Thérèse ; renvoi au lendemain ; même réponse ; il essaie une troisième fois et il n'est pas plus heureux. Laffargue soupçonnant son confident d'être un peu d'intelligence avec Thérèse, lui adresse des reproches ; promesse formelle de lui donner une réponse positive, le jour même, après dîner. L'accusé continue :

« On peut juger de mon impatience ; j'étais vraiment au supplice. Mon émissaire se rendit chez moi à l'heure convenue, et voici la réponse de la traîtresse Thérèse : « Elle ma dit de vous dire qu'elle ne voulait plus vous voir ni vous parler. »

« Mes forces m'abandonnèrent aussitôt. Je quittai mon ouvrage ; il me semblait sentir la mort. Jeune homme, je vous remercie, dis-je cependant à mon émissaire ; dites je vous prie à Thérèse que je la prie en grâce, si elle a encore un reste d'égards pour moi, de s'abstenir pour quelques jours de paraître devant sa porte ; *j'ai peur de faire un malheur*. Si elle m'obéit, je lui en serai reconnaissant.

« Le lendemain je passai devant sa porte, et je la vis au milieu d'un groupe nombreux se montrant avec une sorte d'affectation. Je l'avoue, je fus indigné de cette bravade. Cependant je réfléchissais sur le passé... Je me rappelais ses larmes... ses fausses larmes !.. mes idées se troublaient.... je me livrais à moi-même... le sommeil m'abandonna pour la première fois. Un soir, je me promenais devant la demeure de celle qui maintenant est plus heureuse que moi. Dix heures avaient sonné, je passais devant la maison, lorsque je m'aperçus que les contrevents de la chambre de Thérèse étaient entr'ouverts. Je crus qu'elle me regardait. N'ayant pu trouver jusque-là une occasion de lui témoigner mon ressentiment, je levai mon bâton en signe de menace. Quelle fut ma surprise en voyant tout à coup ouvrir le contrevent et la mère de Thérèse crier : A l'assassin ! à l'assassin ! Je continuai ma route à mon pas ; mais en m'éloignant, j'entendais qu'elle disait : Vous le voyez qui s'en va ; vous en serez témoins... Le détour de la rue m'empêcha d'entendre le reste.

M. Galié, ancien gendarme, venait me voir presque tous les jours

dans ma boutique. Je m'efforçais de travailler en sa présence. Il se plaisait à me rappeler mille choses intéressantes que je feignais de goûter, afin qu'il ne s'aperçut pas de ma tristesse. (*)

« Le troisième jour après la menace, j'étais avec M. Galié, lorsqu'à mon grand étonnement un valet de ville vint me demander. (L'accusé raconte qu'il est conduit chez M. le procureur du roi.) Vous vous comportez d'une manière indigne dans la ville de Bagnères, me dit ce magistrat. Je n'ai pas voulu vous faire prendre par la gendarmerie, *parce que je n'ai pas contre vous d'autres plaintes*. Mais depuis quand vous est-il permis de fendre des têtes, de battre des femmes, de menacer du bâton et de lancer des pierres contre la maison Castadère? Je vous défends de vous arrêter devant cette maison et d'adresser une seule parole à la femme Loncan (Thérèse). Je vous ferai surveiller; et si vous violez ma défense, cela me regarde.— Monsieur, lui dis-je, je vous ennuirais si je vous comptais tous les détails de cette affaire; mais quant à ma conduite, je ne demande à Dieu que de me conduire comme j'ai fait jusqu'à ce jour. Vous voulez me faire surveiller, dites-vous, ah! je vous en remercie, vous me rendrez peut-être un grand service.

« Je me retirai... J'étais au désespoir... quoi, me disais-je, te voilà donc entre les mains de la police comme les plus vils malfaiteurs!.. et c'est Thérèse... Thérèse!!! Je regagnais ma boutique. Je m'efforçais de me captiver au travail; mais autant je m'y plaisais autrefois, autant je m'y déplaisais alors.

« La nuit étant survenue, je me rendis au cabaret de Bonsoir pour voir la bonne et sensible servante de cette maison. Je m'y rendais souvent. Je suis désespéré, lui dis-je, il faut que je vous avoue à ma honte que les projets les plus vils roulent dans ma tête; quelque chose semble me dire : Détruis-toi, tu n'es pas fait pour *habiter ce monde corrompu*.... mais auparavant purge la terre d'un poison

---

(*) *L'accusé fit alors à son vieux ami M. Galié la* parabole *dont il sera parlé ci-après. Il peignait dans sa parabole l'ingratitude de Thérèse, et laissait entrevoir sa vengeance. Le gendarme Galié déposa de ce fait, et l'accusé en convint.* (Note de M. Dubois.)

infernal...— Malheureux ! que pensez-vous ? c'est le maudit esprit qui vous a gagné ! Faites-vous dire une messe et vous serez tranquille ensuite, je vous en réponds.— La pauvre femme, aussi bonne que simple, s'efforçait de me ramener sur la route que je venais de quitter; mais sa morale était trop simple pour faire sur moi quelque impression.

« Je me retirai, j'étais poursuivi par la même idée.... Allons, me disais-je... il faut donc mourir... j'y pensais les jours et les nuits...

« Le 19 janvier, je donnai ce que j'avais à une personne qui m'avait dans le temps rendu service, fâché que ce que je lui donnais n'eût pas plus de prix.

« Cette même nuit, dans ma cruelle insomnie... je fis choix de l'arme à feu... Qu'on se figure la nuit que je passai... Non, jamais mortel n'en vit couler de plus longue et de plus cruelle !.. l'agitation de mon sang me faisait sauter malgré moi dans mon lit... il me fut impossible d'y rester, et malgré le froid glacial qu'il faisait, je me promenais moité nu dans ma boutique.

« Dès le matin je vais chez l'armurier, je loue deux pistolets, et ne trouvant pas chez lui des balles, je vais chez le sieur Graciette. J'achète deux pierres, deux balles et pour trois sous de poudre. L'idée ne me vint pas alors que je pourrais me manquer. Dieu ne le permit pas... Je revins ensuite chez l'armurier et le priai de charger pour moi, après avoir essayé les pierres et m'être assuré que les pistolets ne rateraient pas. Je les mis sous ma veste, et je me dirigeai vers ma boutique. Chemin faisant, je regardais de tous côtés : il me semblait que j'allais être découvert.

« Après avoir déposé mes armes sous le traversin, je me rendis chez Bonsoir dans l'espoir de voir Thérèse et d'avoir une explication avec elle; car enfin si elle a des raisons justes de ne plus me voir, me disais-je, il faudra bien s'y conformer... J'ai toujours suivi la raison lorsque j'ai pu la connaître; mais cette fois j'étais bien aveugle, j'en conviens.

« Thérèse parut sur sa porte, mais entourée d'un groupe de ses voisines. Elle affectait de me regarder en face. J'attendis jusqu'à deux heures espérant que sa mère quitterait le groupe et que

je pourrais lui parler, mais ce fut inutile, on aurait dit qu'elle y était clouée. Je sortis pour aller chercher mes armes... J'étais hors de moi... Résolu de profiter de la première occasion favorable, je revins bientôt chez Bonsoir avec le bon M. Galié que j'invitai à boire. Quand je revins, Thérèse et sa mère avaient disparu. Mes pistolets me gênant dans mes poches, je les déposai derrière une porte en les faisant passer par un trou pratiqué pour donner passage aux chats.

Comme j'étais sur la porte de l'auberge avec M. Galié, je vis venir le nommé Philippe, chargé de bois. Après lui avoir fait boire un coup, sachant que Thérèse allait quelquefois chez lui, je le priai d'aller la trouver et de lui dire qu'une femme avait à lui parler. Je comptais me rendre ensuite chez Philippe pour avoir avec elle cette explication que je désirais avec tant d'ardeur. Ce moyen ne me réussit pas mieux. Thérèse fit dire qu'elle n'était pas chez elle. Le bon Galié me voyant si contrarié, m'offrit d'aller lui-même chez Castadère, Je le priai de dire entre autres choses à la mère et à la fille combien j'étais indigné qu'elles eussent eu l'effronterie de me livrer entre les mains de M. le procureur du roi Il s'y rendit, et me rapporta pour toute réponse qu'elles ne donneraient aucune suite à leur dénonciation. Je passai la soirée entière chez Bonsoir sans apercevoir Thérèse. Au moment de me retirer, je fus pour reprendre mes pistolets dans le réduit où je les avais cachés; ils n'y étaient plus. J'appelle la servante : Avez-vous trouvé quelque chose dans ce réduit? — Oui, j'ai trouvé ce que je n'aurais pas voulu y trouver. — Je vous prie de me le remettre. — Non, malheureux, je sais ce que vous voulez faire, vous voulez la tuer et vous tuer ensuite. — Non, ce n'est pas encore décidé. Je veux la voir et lui parler; et si je puis la ramener à d'autres sentimens, ou si elle a de justes raisons pour ne plus me voir, je vous jure que je ne me servirai pas de mes pistolets. Ainsi, je vous prie, remettez-les-moi. Elle refuse encore; mais pour l'effrayer, je lui dis que je voulais aller chercher d'autres pistolets, et qu'alors j'irai sur-le-champ donner la mort à Thérèse; tandis que si elle me les restituait je lui promets d'aller les reporter chez l'armurier.

« Je rentrai chez moi. Je n'essaierai pas de vous peindre l'état pitoyable où je me trouvai. Quelle nuit ! ! !... Je ne vis que la mort et Thérèse.... Thérèse défigurée.... Des serpens sortaient de sa bouche... (Profonde sensation dans l'auditoire.)

(Après une courte interruption.) « Aussitôt que j'aperçus le jour à travers la fente de mes contrevens, je résolus de me rendre de bonne heure chez Bonsoir, espérant voir Thérèse lorsqu'elle sortirait pour quelques besoins du ménage. Dans cet état de désolation, je passai devant la boutique d'un de mes confrères. Je voulus, avant de mourir, avoir la satisfaction de trinquer encore une fois avec lui; car, messieurs, entre ouvriers, c'est ainsi qu'on se témoigne l'attachement.— Bonjour, Laffargue, me dit-il; vous êtes levé de bonne heure. (Il pouvait bien le dire : j'étais assurément levé avant lui.) — Je viens vous inviter à boire une tasse de vin blanc avec moi, et je crois fort que ce sera le dernier. — Pourquoi donc? me répondit-il; les montagnes ne se rencontrent pas, mais les hommes se rencontrent, et il me suivit chez Bonsoir. Lorsque nous arrivâmes devant la maison de Thérèse, sa mère, qui était à la croisée, me lança un regard foudroyant. Sitôt que nous eûmes bu un coup, je vis sortir Thérèse d'un air imposant, marchant d'un pas ferme et la tête levée, l'œil tourné avec hardiesse du côté de l'auberge, et balançant son bras droit comme si elle eut été un garçon. (*) Elle passe dans cette attitude

---

(*) *Voici un fragment de la déposition de la mère de Thérèse :* « *le 21 janvier on vint prévenir ma fille que Laffargue paraissait et qu'on l'engageait à ne pas sortir. Ma fille qui* voulait se débarrasser de ses poursuites importunes, *me dit alors qu'elle le voyait dans le cabaret en face avec deux autres jeunes gens, qu'elle allait sortir* parce qu'elle aurait des témoins; *qu'elle m'engageait à me mettre moi-même à la croisée. Je vis bientôt après Laffargue suivre ma fille qui était passée* devant *le cabaret, mais elle entra pour l'éviter dans une maison voisine : bientôt après elle prit le prétexte* d'aller chercher du vin *dans le cabaret où Laffargue était entré, etc.* »

Il ne faut pas perdre de vue ces aveux. Ils prouvent que Thérèse passa une première fois devant le cabaret Bonsoir, en disant à Laffargue, comme on va voir, pauvre de toi, je te crains comme

devant l'auberge ; et s'adressant à moi d'un ton ironique : *Pauvre de toi !!* si tu as le malheur de bouger, le procureur du roi est là. Je te crains et te méprise comme cela (en même temps elle cracha). Je la suivis pour l'atteindre, mais sa mère étant sortie au même instant, je continuai mon chemin et revins bientôt, après avoir fait un détour. J'appris que Thérèse était venue dans l'intervalle prendre du vin dans le cabaret, et je me repentis d'être sorti.

Bientôt après je vis encore sortir Thérèse. Je l'appelai. Thérèse ? écoute... Je te prie !.. j'ai quelque chose à te dire. Que veux-tu? me répond-elle d'un air sec et hardi.— Viens et je voulais l'emmener hors de l'auberge à l'écart.— Tu peux me parler ici, il n'y a personne de trop.— Tu as donc juré de ne plus me parler ? — Oui.— Dis-moi du moins pourquoi...— J'ai mes raisons ; et elle me répondait d'un ton colère et insolent...— Mais quelles sont ces raisons ?— Bah !..— Malheureuse ! lui dis-je alors, *tu fais ton malheur et le mien.*— Ah, ah, ah ! s'efforçant de rire d'un ton de mépris en s'en allant. Je la suis à quelques pas du cabaret et la supplie encore. Dis-moi quelles sont ces raisons qui t'empêchent de me voir, et si elles sont fondées, sois sûre que je te rendrai justice.— Tu veux le savoir ? C'est parce que je ne t'aime pas... veux-tu me forcer à t'aimer?— Non sans doute ; mais qui te forçait à me dire que tu m'aimais ? qui te forçait à verser de fausses larmes, à me faire de faux sermens? je vois trop tard que j'étais fait pour une âme plus élevée que la tienne !.. Mais mon amitié est trop forte pour être sitôt rompue. Donne-moi le temps de me détacher de toi. Permets moi de te voir une

---

cela, et fesant alors un crachat : *qu'elle revint à la charge une seconde fois en rentrant d'un air soldatesque au cabaret Bonsoir, etc... Les autres témoins ont surtout déposé du ton violent de Thérèse, dans cette entrevue; ils ont tous dit unanimement que Laffargue parlait avec douceur; en homme qui veut ramener une femme; que Thérèse parlait avec colère et en femme qui veut une querelle. C'est cet incident qui a surtout fondé le système de la provocation que toutes les autres circonstances plus accessoires venaient renforcer. Le journal est légèrement inexact sur les petits détails de ce trait majeur.* (Note de M. Dubois.)

fois tous les huit jours seulement, où tu voudras, en public, sur la rue, au sortir de la messe.. Non, me dit-elle encore alors. Je lui dis : *Tu es une femme perdue.* Je la suivais, mais sa mère étant survenue sur la porte, je fus forcé de rentrer dans le cabaret... J'étais anéanti... Allons, me dis-je, plus d'espoir, il faut donc mourir... Rien alors ne me paraissait plus doux que la mort. J'étais entraîné par une force irrésistible... J'attendais une occasion favorable d'entrer chez Thérèse, elle ne tarda pas à s'offrir. Je me promenais dans l'auberge, lorsque je vis la mère de Thérèse sortir et s'avançant dans la ville à pas de géant. Sitôt qu'elle eut disparu, j'avance vers la maison. J'entre... J'arme mes pistolets... Et en arrivant près de la porte, je passe la main derrière le dos pour en dérober la vue à Thérèse... Un fil m'en aurait retiré.... Dieu ne le voulut pas... J'ouvre la porte. Thérèse était seule, occupée à mettre la dernière couverture à son lit... Thérèse, est-il vrai que tu ne veux plus me parler ?— Non, dit-elle, et je te prie de sortir de suite.— Thérèse, je t'en supplie ! au nom de Dieu ! consens à me parler deux minutes seulement le dimanche. Je ferai mes efforts pour t'oublier. Non, te dis-je, sors, ou sinon je vais crier.— Tu n'en auras pas le temps... Au même instant je lâche mon premier coup... Je la manque, la balle passe par la fenêtre. Aussitôt je saisis l'autre pistolet. Elle était étourdie par la détonation et me tournait le dos. Je la saisis par le bras en lui disant : Thérèse, tourne-toi... Je lui tire mon second coup... Elle tombe à mes pieds... Cependant elle respire encore... Quoi ! me dis-je dans ma fureur, tu vas mourir et elle te survivra ! Non : j'avais vidé mes pistolets. Je saisis mon couteau et lui coupe le cou. (En prononçant ces mots l'accusé fait un signe d'horreur qui fait frémir l'auditoire, des larmes coulent de tous les yeux ; l'horreur et la pitié semblent se disputer tous les cœurs.)

« Ne pouvant supporter la vue de ce tableau, je lui couvris le visage avec son fichu qui brûlait. Je voulus fermer la porte en dedans, mais la serrure ne le permettait pas. J'essayais de fermer une targette qui était au dessus de la serrure, mais il me fut impossible, en poussant le crampon, il me resta dans les doigts.

Je ne pus donc fermer qu'au loquet. Je sortis de ma poche la poudre qui me restait, et je vis à regret qu'il y en avait à peine une demi-charge. Je la mis dans l'un des pistolets, et je bourrai avec force avec le papier qui contenait la poudre. Je n'avais plus de balles. Je m'approche du vaisselier et joignant les mains je demandai à Dieu de m'envoyer une balle. Ma main cherche avec précipitation sur les étagères. Je trouve un morceau de fer. Voici quelle en était la forme : figurez-vous un clou sans tête, tordu en papillote. Je l'enfonce avec force, et portant le pistolet à ma bouche. Mon Dieu ! m'écriai-je, ayez pitié de ma misérable ame. Le coup part.... Je tombai sans connaissance aux pieds de Thérèse. »

L'accusé s'arrête, il paraît accablé et semble vouloir terminer là son récit ; mais après un instant de repos, M. le président l'invite à continuer. Il reprend :

« Lorsque je repris mes sens, je me vis entouré des respectables sœurs de la charité. Je reconnus que j'étais à l'hospice. Je fus saigné plusieurs fois. Les chirurgiens qui, jusque là ne m'avaient pas quitté croyant que je reposerais, se retirèrent. Ils avaient eu soin d'arrêter l'appareil de mon bras avec trois nœuds serrés de toute leur force. Cependant à peine furent-ils sortis, que je m'occupai à défaire l'appareil, et je ne puis comprendre encore comment dans l'état de faiblesse où j'étais et avec l'aide de deux doigts seulement, je parvins à dénouer ces nœuds. Après des efforts inouis, j'eus enfin la joie de voir couler mon sang..... Je priai Dieu alors pour mes pauves parens.... (Ici l'accusé s'arrête, des larmes abondantes coulent de ses yeux, et des sanglots répétés s'échappent de son sein. L'émotion de l'auditoire est à son comble.)

« J'avais perdu presque tout mon sang, j'étais évanoui, et sans doute mes maux allaient finir, lorqu'il me sembla entendre prononcer mon nom. J'ai remarqué toute ma vie que mon nom faisait sur moi une impression extraordinaire.... Dans le plus profond sommeil, le canon gronderait à mon oreille sans m'éveiller, tandis que mon nom prononcé à voix basse me réveille en sursaut. J'entendis les chirurgiens ; ils s'empressaient d'arrêter mon sang. Je me remis bientôt. Je reçus les soins et les con-

solations d'un respectable ecclésiastique, et c'est à lui que je dois d'avoir renoncé à me donner la mort. Je mérite la mort, je vous le dis avec sincerité. C'est sans effroi que je courberai ma tête sur cet échafaud tant redouté.... Puisse mon exemple être utile à ceux qui pourraient m'imiter ! »

Après ce récit une trentaine de témoins déposent. Ils confirment sans exception tous les détails du crime. Rien ne dément d'ailleurs les détails les plus secrets de l'accusé ; la mère même de Thérèse ne dépose rien de contraire. On ne peut affirmer qu'elle en soit certaine, mais on peut penser qu'elle les soupçonne.

La parole est à M. Dantin, procureur du Roi. Ce magistrat présente des réflexions préliminaires sur la gravité de l'accusation et sur les devoirs qu'elle impose au jury. Il rappelle les faits matériels du crime, et il en trouve la preuve soit dans les procès-verbaux qui ont été dressés, soit dans les déclarations des témoins, soit dans les aveux de l'accusé. La circonstance d'une longue et froide préméditation lui paraît également établie. L'accusé avait résolu la mort de Thérèse dans une de ces nuits dont il a peint les horribles agitations ; il avait choisi et préparé les armes. Il avait cherché à attirer Thérèse en divers lieux pour exécuter son attentat. La veille il avait dit à un ouvrier, en lui rendant un outil : *Je pars pour un vilain pays* ; *demain on entendra parler de moi.* Il subordonnait, il est vrai, le crime à une condition ; mais la préméditation n'existe pas moins dans l'esprit et les termes formels de la loi.

« Mais nous voici arrivés, continue M. le procureur du Roi, à une question sérieuse que nous savons devoir être soulevée... On veut soutenir que la raison de l'accusé était entièrement égarée, qu'il n'a fait que céder à une impulsion irrésistible, qu'il était dans un véritable état de folie. Non, Laffargue

n'était pas fou ; jusque-là sa vie n'avait présenté aucun indice d'égarement ; et loin que son crime prouve la folie, il l'exclut. Un fou commet des attentats et ne les prémédite pas, surtout il ne les subordonne pas à une condition raisonnée ; il ne délibère pas sur le choix des armes, il prend la première qui lui tombe sous la main. Il ne choisit pas l'occasion la plus favorable ; il saisit celle qui s'offre à lui ; enfin un fou ne comprend pas la moralité de son action, et c'est pourquoi la loi ne le punit pas. Or, l'accusé savait très-bien ce qu'il faisait avant le crime et jusqu'au milieu du crime, il a lui-même révélé cet affreux monologue, dans lequel, craignant que Thérèse ne survive, il s'écrie : « Je suis perdu, il faut qu'elle meure avant moi ; » *et en conséquence* il lui coupe le cou. Il sait donc ce qu'il a fait, quelle peine l'attend ; et puisqu'il comprend ces choses, il n'est pas fou.

« On ne peut pas davantage invoquer une prétendue force irrésistible. L'homme en démence, seul, est non responsable de ses actions ; celui qui agit avec connaissance de cause, quelque passion qui l'entraîne, est responsable de ses actes. Les passions n'excusent pas, car autrement presque tous les crimes demeureraient impunis : les amans meurtriers les ont toujours expiés sur l'échafaud. D'ailleurs Laffargue a résisté tant qu'il l'a voulu ; il a été maître du lieu, il a calculé tous ses mouvemens dans toutes les circonstances qui ont précédé et accompagné le crime. Non, cet attentat n'est pas l'acte d'un fou, c'est un crime froidement médité, exécuté de point en point, tel qu'il avait été conçu, et avec une lenteur qui décèle une ame atrocement trempée. »

M. le procureur du Roi termine par des considérations d'ordre public. Les exemples de rigueur sont indispensables, dit-il, après de pareils forfaits, surtout dans un moment où les grands crimes nous débordent de toutes parts.

M. le président : La parole est au défenseur de l'accusé.

M.e Dubois se lève.

(Extrait de la Gazette et du Courrier des Tribunaux.)

PLAIDOYER

POUR

ADRIEN LAFFARGUE,

ACCUSÉ DE MEURTRE.

Messieurs les Jurés,

Un matin du mois de janvier dernier, une consternation générale frappa la petite et paisible ville de Bagnères. Il s'y répandit qu'un évènement affreux venait de s'y passer; que le sang de deux personnes, à la fleur de leur âge, venait de couler; que l'une avait cessé de vivre; que l'autre respirait encore. L'aspect du sang agit puissamment sur les sens des hommes, et l'horreur fut aussitôt générale contre le meurtrier. C'est là le premier, l'invincible cri de la nature indignée. Ce fut aussi le premier que l'on entendit. Insensiblement toutefois l'émotion publique perdit de sa force. Le triste spectacle de la mort et du sang disparut. On ne plaignit plus avec la même douleur la

victime qui ne souffrait plus : celle qui souffrait au contraire excita une pitié plus vive. Un jeune homme de vingt-cinq ans qui n'avait mérité jusques-là nul reproche juste ; un jeune ouvrier dont on louait l'industrie et l'habileté était aux prises avec une mort souhaitable et pourtant trop lente à venir. On n'osait invoquer pour lui la mort tant ce vœu semble inhumain ! Et l'on craignait encore plus, pour ainsi dire, d'invoquer la vie. Objet de pitié avant son crime, auquel d'insupportables tourmens l'avaient conduit ; objet plus digne de pitié depuis son crime, puisqu'il avait eu le destin d'y survivre, depuis qu'il était criminel il n'était que plus malheureux. Ah ! qui eût pu refuser sa pitié à tous ces maux, ouvrages affreux de l'amour ? Qui eût blâmé cette compassion unanime ? Qui n'en eût partagé la triste douceur ? Quel homme eût rougi de pleurer des écarts si voisins de l'homme ?

Oui, Messieurs, quand on nous dénonce des crimes commis par l'amour, une pitié générale et presqu'invincible saisit tous les cœurs : elle nous prévient sur le champ de ne pas confondre ces coupables malheureux avec d'autres ; elle nous avertit que leurs crimes sont rarement d'un vil scélérat. Ce cri unanime de la

nature attendrie, n'est-il donc qu'un instinct affreux que la raison réprouve? Messieurs, l'instinct individuel quelquefois est faux et nous trompe; l'instinct universel ne trompe jamais, et la voix de tous les cœurs est la voix de Dieu même. Quand nous ne pourrions nous expliquer notre instinct, nous ne serions pas moins sûrs qu'il existe. Cela nous suffit pour nous persuader que la raison l'excite en nous en secret. Ecoutons pourtant comment la raison applaudit à la commisération générale qu'excite un crime d'amour; et si je n'étais pas convaincant, dites que c'est ma faute, parce qu'il est impossible que la pitié unanime soit un instinct pervers.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous dire ce que j'entends par amour; le libertinage des sens n'est point l'amour, et il est bien rare, pour ne pas dire inoui, que l'amour seul du libertinage fasse couler le sang. Le libertinage est vil, infâme; il se plaît dans les crimes obscurs et bas. L'amour, l'amour véritable au contraire élève l'ame, l'exalte, la pousse au crime peut-être; mais ces crimes, tout crimes qu'ils sont, ont au moins l'empreinte de leur origine, et si le crime peut être noble, ceux-là le sont.

Ainsi, Messieurs, le libertinage rampe dans la boue, l'amour s'élève dans les cieux : c'est là la distance énorme qui les sépare. Un caractère particulier de l'amour encore, c'est que ses commencemens sont purs : l'amour qui n'est point furieux est le plus aimable des sentimens; je pourrais dire même un lien utile à l'homme, puisqu'il tend à ne faire de tous les hommes qu'un même cœur. Comparez à l'amour naissant, la cupidité, l'ambition naissantes; l'une spolie aussitôt les hommes, l'autre les divise, et le germe même de ces deux passions est vicieux. Le germe de l'amour au contraire est pur comme lui; ce germe s'exalte, il est vrai, trop vivement dans les cœurs brûlans : il y fait alors d'affreux ravages, ces ravages s'étendent souvent au dehors. Quiconque connaît l'amour sait fort bien combien son ivresse est insensible; combien elle gagne chaque jour peu à peu, combien cet impétueux sentiment est invincible.

Voilà donc pourquoi l'amour furieux même intéresse; c'est que d'abord il a été doux et pur, ce qui n'est d'aucune autre passion, si ce n'est de la passion religieuse qui n'est elle-même que la perfection de l'amour; c'est qu'il fait surtout ses ravages dans les cœurs sensi-

bles; c'est qu'il croît invisiblement, impétueusement, irrésistiblement; c'est que, parvenu à ce degré de violence, il attaque la raison, il l'aveugle, il la charge de fers et la rend presque impuissante. Dans un écrit immortel où respire le plus noble amour qui fut jamais, un célèbre amant dit à sa maîtresse : *j'aurais brûlé le Capitole pour t'obéir!* Ce mot est le cri de l'amour en délire, et jamais la passion ne s'est mieux trahie. Oui, Messieurs, je le dis avec regret, mais en conscience, le vrai caractère de la passion c'est d'asservir. Quand la passion de l'amour règne, elle règne en tyran ; cette passion nous subjugue, ou elle n'est point passion. Les hommes sages, ceux que la nature a doués d'un cœur paisible, murmureront peut-être de ce langage, ils s'en étonneront du moins; mais vous hommes [illegible] non moins nobles, mais plus ardens, vous caractères vertueux, mais sensibles, c'est vous que j'atteste, n'est-ce pas ainsi que l'amour vous domine, quand ses traits funestes percent vos cœurs brûlans ?

Je crains bien, Messieurs, qu'on ne me voie trop jeune pour ne pas se défier ici de ma raison : je puis craindre que mon inexpérience en morale n'invite à douter. Consultons donc

les hommes blanchis par l'âge, consultons surtout ceux qui approfondissent le double aspect de l'homme, ceux qui en étudient le physique, ceux qui en étudient le moral.

J'ouvre un ouvrage classique, fruit des veilles des plus illustres médecins, au mot folie ; voici ce que j'y lis :

« Un auteur distingué, nommé Derwing, et qui a particulièrement étudié la folie, met au nombre des folies naissantes, la rêverie habituelle et l'amour sentimental. »

« Un des symptômes de la folie, qu'on nomme mélancolie, selon Georget, c'est une attention fortement, et même exclusivement dirigée sur un seul objet, et produisant ce qu'on nomme des allucinations, c'est-à-dire, des crises d'exaltation. »

« Esquirol définit la folie : l'exagération d'une passion, d'une affection. Le même Esquirol dit plus bas (et ceci est bien remarquable) que le passage de la raison à la folie est presque toujours insensible. Que ce qui paraît être le moment de l'invasion de la maladie n'est le plus souvent que l'invasion d'un accès qui ne permet plus de méconnaître le trouble de la raison. Cette invasion, poursuit-il, souvent n'a lieu que plusieurs mois ou même plusieurs

années après que le cerveau a commencé à se déranger. » Je prie de ne pas perdre de vue ce passage frappant d'un de nos physiologistes vivans les plus distingués. Selon lui le cerveau peut être long-temps malade avant que la folie éclate; on se demandera, je l'espère, si l'exaltation habituelle du sieur Laffargue n'était point l'effet d'un cerveau malade, et si les excitations qui ont aigri ce cerveau malade n'ont pas produit le premier accès de sa folie.

Au même article de la folie, tome VII, page 511 du Dictionnaire des Sciences médicales, et où l'on passe successivement en revue les opinions les plus célèbres et les plus vraies sur la folie et les passions, on lit ce qui suit : « Dire que les passions sont des causes puissantes de folie, n'est pas tout à fait exact; il serait plus conforme à la vérité de faire remarquer que toute passion est un certain degré de folie, c'est seulement ainsi qu'on les met à leur véritable place. Ainsi, pour s'exprimer plus proprement, il faut dire que de toutes les passions, celles qui en augmentant d'intensité arrivent au degré de la folie ou occasionnent le trouble de l'entendement, sont le chagrin, l'amour, l'ambition, la frayeur.... Leur action ayant évidemment le cerveau pour siège, on

ne doit pas s'étonner que le bouleversement de la pensée en soit le résultat. »

Ce morceau raisonné avec modération n'en est que plus vrai. Le combat des penchans contre la raison ayant le cerveau pour théâtre, n'y détruit pas toujours la pensée, mais il bouleverse la pensée, et ceci nous suffit. Si la pensée bouleversée n'est pas encore la folie, cette folie impunie par les lois, elle n'est pas au moins la raison, cette froide et scélérate raison qui spécule sur le prix du sang. Recueillez, je vous prie, cette réflexion; j'y reviendrai plus bas.

Je pressens ici que quelques personnes de bonne foi, mais peu éclairées, se diront en secret que cette folie dont je parle, peut bien, il est vrai, subsister, mais qu'elle se trahit toujours par une déraison universelle, et que l'apparence même du sang-froid ne peut s'y allier.

La folie n'est jamais raisonnable, cela est évident. La raison et la folie sont incompatibles. Je n'en dis pas autant du raisonnement et de la folie, d'autant mieux que le raisonnement n'est pas toujours raisonnable; c'est ce qui fait que les médecins ont créé pour certaines folies un nom spécial. On nomme

folies raisonnantes celles qui n'excluent pas le raisonnement. Spursheim, page 529 du même Dictionnaire des Sciences médicales, définit cette sorte de folie : « L'état d'un homme agissant irrésistiblement. » Il s'accorde en ceci, dit-on, avec M. Pinel, en ce qu'ils confondent, l'un et l'autre, la manie et la mélancolie sous le nom d'aliénation, et désignent spécialement du nom *d'irrésistibilité* la manie sans délire.

Ecoutons Pinel dans son propre ouvrage, il est intitulé : *Nosographie Philosophique*. Il s'explique ainsi, tome III, page 94 : « Le Tasse, auteur à 17 ans de *Renaud*, à 22 de la *Jérusalem délivrée*, éprouva l'amour le plus ardent pour Eléonore sœur du duc de Ferrare, à la cour duquel il recevait un accueil distingué. Cette passion fut le prétexte de persécutions affreuses qui exaspérèrent les dispositions qu'il avait pour la mélancolie. Bientôt défiance ombrageuse, terreurs pusillanimes, passion invincible et portée à l'excès pour la jeune princesse, délire exclusif. Il se croyait toujours environné de poisons et de supplices, et poursuivi par un lutin avec lequel il prétendait avoir des entretiens très-suivis, son jugement d'ailleurs était très-sain. » Ainsi, Messieurs, ce n'est pas seulement un homme dont la pensée est

bouleversée qui peut raisonner. Un homme à visions, un fou même peut bien raisonner ; et le jugement du Tasse fou était très-sain.

La philosophie explique très-bien ceci par la raison. Nous savons tous que l'homme est doué de deux principes, l'un est l'intelligence qui l'éclaire, qui lui fait voir le bien ; l'autre est la volonté qui le meut et lui fait faire le bien qu'il connaît. Quand ces deux principes sont en équilibre parfait ils composent le sage. En effet l'intelligence et la volonté du sage, toujours en harmonie, lui font apercevoir le beau sans nuage, et lui font vouloir le bien sans combat. Supposez l'équilibre détruit, supposez que l'intelligence domine, que la volonté soit plus faible, vous avez un homme de génie sans caractère ; supposez que la volonté soit plus forte et l'intelligence inférieure, vous avez un grand caractère, mais esprit borné. Dans le premier cas, l'homme intelligent voit le bien, mais ne peut le faire ; dans le second cas il le veut, mais ne le voit pas. Une grande passion attaque notre intelligence et la raison se perd ; nous voudrions encore le bien si nous pouvions le voir ; notre volonté n'est point pervertie, elle n'est qu'inactive ; la raison seule a péri. Que cette même

passion attaque notre volonté, notre raison subsiste, nous voyons le beau, nous jugeons le bien, le raisonnement est intact, mais la volonté n'est plus; nous agissons sans délire sans doute, la raison éclaire; nous nous écrions : je vois le bien, mais le mal l'emporte; nos penchans sont irrésistibles et la folie quoique changeant d'objet est toujours folie. Ainsi selon que l'intelligence ou la volonté est en désordre, il y a folie de volonté ou folie d'intelligence; dès que la proportion entr'elles se rompt, il y a combat. Si le vent des passions souffle au point de soulever entièrement le vouloir, l'intelligence peut bien rester la même, mais c'est une digue que ce fougueux vouloir franchit sans peine; nos raisonnemens seront bons encore puisque l'intelligence subsiste; nos actions seront déréglées parce qu'une volonté passionnée les guide. C'est ainsi que la philosophie nous explique ce que l'observation nous atteste. C'est ainsi que nous concevons que les fous d'intelligence divaguent, mais que les fous de volonté ne divaguent pas : que les fous d'intelligence sont plus souvent calmes, que les fous de volonté sont plus souvent furieux.

La folie peut donc compâtir avec le raisonnement; le peut-elle avec le calme appa-

rent? Ecoutons le même Pinel : « celui qui a regardé la colère comme une fureur ou une manie passagère (*ira furor brevis est*), a exprimé une pensée très-vraie. On doit seulement blâmer la trop grande extension donnée à ce terme, puisqu'on observe quelquefois des accès sans fureur, mais presque jamais sans une sorte d'altération ou de perversion des qualités morales. J'ai vu, dit-il, un jeune homme plein d'attachement pour son père, l'outrager ou chercher même à le frapper dans ses accès périodiques, qui n'étaient nullement accompagnés de fureur. » Telle est l'opinion raisonnée qu'approuve l'expérience et que le docte Pinel explique dans son même ouvrage, tome III, page 104.

Le calme apparent peut donc concourir avec un grand désordre intérieur; la physiologie nous l'enseigne; mais sans physiologie, nous savons très-bien que les grandes douleurs sont muettes, que le désespoir est morne, et que rien n'est égal au désordre du désespoir.

Résumons l'opinion des docteurs, de ceux qui étudient le physique de l'homme et qui devinent la nature au point de la redresser : 1.° L'amour peut quelquefois tourner en folie et éteindre entièrement la raison; cette folie,

quelqu'écart quelle fasse, est et doit rester impunie ; 2.° la passion de l'amour est toujours un premier degré de folie, elle bouleverse la pensée, étouffe à demi la raison sans exclure le raisonnement, ce degré de folie peut être excusable : on ne doit point lui imputer les crimes de la raison, mais il n'est pas parvenu au point d'éteindre toute lueur de raison; les lois punissent cette folie, mais punissent avec douceur.

Un passage de l'Encyclopédie moderne, ouvrage à citer en tout ce qu'il traite, tome XIII, page 115, est formel sur le même point : « Plus un sentiment douloureux est profond, et ronge l'âme pendant long-temps, plus il affaiblit les forces et donne à l'âme une secousse violente : une résolution funeste prise dans cet état doit être regardée à la fois, dans une foule de circonstances, comme l'effet de l'affection la plus forte et comme la conséquence d'une santé altérée et d'un jugement égaré. »

Si je voulais citer maintenant tous les grands moralistes qui parlent dans le même sens, je ne finirais point. Oui, quand la passion de l'amour attaque l'homme sensible, elle éteint souvent sa raison ; mais si elle ne l'éteint pas tout-à-fait, elle la bouleverse à un point

incroyable. L'histoire est pleine de ses désordres. L'ami ennivré de cette fureur méconnaît son ami; le parent son parent; la mère même ses propres enfans. A ces traits, qui méconnaîtraît la folie; je ne dis point cette folie qu'absolvent les lois, mais une folie presqu'égale? Quoi! l'amour qui nous fait sacrifier notre fortune, notre avancement, l'estime des autres, notre propre estime, qui rabaisse les plus grands hommes au plus vil niveau, qui fait sacrifier des trônes, et jusqu'à l'empire du monde, on l'a vu, pour quelques méprisables faveurs; cet amour furieux, indomptable, ce délire forcené n'est point folie? Si tout cela n'est pas folie, qu'on le nomme comme on voudra, mais convenons au moins que la folie, oui l'extinction totale de la raison, ne produisit jamais aveuglement plus complet, ni résultats plus étranges, ni revers plus affreux!

Une voix timide va s'écrier: Eh quoi! suffira-t-il donc d'être passionné pour être à l'abri des lois et tous les crimes seront-ils effacés quand ils seront furieux? Ceux qui m'ont bien suivi réfutent sans peine cette objection; ils répondent tous avec moi: non sans doute; un crime passionné, furieux, est toujours un crime, et il y a des lois qui sévissent contre ces

crimes furieux ; mais elles distinguent ces mêmes lois, les crimes réfléchis, calculateurs, les crimes qu'un vil intérêt engendre, qu'une atroce raison combine, de ceux qu'un délire même trop long médite. Le délire, œuvre de la fureur, ne respire, ne médite que la fureur. La raison est subjuguée, vaincue dans le délire; elle se débat sans doute, elle n'est pas morte ; mais le délire la charge de fers : elle a beau jeter quelques lueurs encore, elle n'éclaire pas assez pour voir le fond de l'abîme; ce n'est même qu'un méteore fatal qui semble y conduire. Enfin, Messieurs, pour parler sans figure, la raison seule prémédite ; quand le délire est plus fort que la raison, elle n'agit presque plus ; jamais le délire ne produira la raison, et la préméditation sans raison n'est pas plus la préméditation que frappent les lois, que le simulacre, que l'ombre d'un corps n'est un corps, qu'un masque n'est un visage, que l'hypocrisie n'est la vertu.

Je ne veux pas laisser un seul doute sur mon principe. Je vais l'appliquer. On va, je l'espère, le bien comprendre; examinons dans ce sens trois procès connus :

Monseigneur le prince de Condé a dans sa maison un intendant respectable, c'est M. de

Gatigny. Un homme, dont je tairai le nom par pudeur, obtint la survivance de cette intendance. Il ne pût attendre la fin naturelle de M. de Gatigny. La soif du gain lui fait concevoir le projet d'abréger sa vie. Il arrête l'attentat à tel jour. A l'heure arrêtée, il a soin de se travestir entièrement : il gante ses mains, il revêt une chemise ou blouse sur ses habits, il s'arme d'une lanterne sourde, et tenant un rasoir d'une main, cette lanterne de l'autre, il s'avance lentement par un escalier secret. Il arrive auprès de la chambre à coucher de l'intendant; un domestique dormait dans l'antichambre; l'assassin, sur la pointe des pieds, marche vers son lit, le saisit aux cheveux, lui porte à faux un coup de rasoir; le domestique se réveille en sursaut, lutte contre le meurtrier qui le déchire, jette le cri d'alarme, et l'assassin est obligé de s'enfuir sans consommer son crime. Le voilà, Messieurs, le froid scélérat qu'une raison féroce guide dans le meurtre; il évite le jour pour le commettre, il se masque pour n'être point reconnu, il court à un crime dont le salaire l'attend. Ici, Messieurs, plus de folie. La raison, la hideuse raison du crime se trahit partout; c'est ici que vous trouvez les vrais caractères de la

préméditation. Que mon principe est loin de pallier de tels forfaits ! Le délire de la passion, disais-je, voile la raison ; la raison presqu'éteinte n'éclaire plus assez ; une raison aveuglée ne prémédite pas.

Mon second exemple est celui-ci : Un jeune homme de vingt-cinq ans, fort riche, institue un médecin, son ami, son héritier. L'aspect de l'or corrompt ce dernier ; il ne projette pas moins que le noir dessein de trancher les jours de son bienfaiteur, de son généreux et jeune ami. Quelle est l'arme la plus cachée? le poison. Quel est le poison le plus secret ? la morphine. Quant à ces points l'assassin se voit bien couvert. Un scrupule survient néanmoins : administrant le poison lui-même, soignant le moribond lui-même, étant de plus médecin, le legs qu'il convoîte sera-t-il perdu ? Il compose un cas analogue, où, taisant le nom et les circonstances, un homme de loi va l'éclairer. Un médecin, lui répond-on, ne peut pas hériter du malade qu'il soigne à sa mort. Mais pourtant, songe l'empoisonneur, si j'étais à la campagne, seul avec mon ami, que nul médecin ne fût à portée, que je donnasse mes soins à ma victime en l'absence de tout médecin, et moins comme

médecin que comme ami, que ferait en ce cas la loi? Me punirait-elle de n'avoir pas été inhumain? Eh! fallait-il, dirai-je, laisser mourir mon ami sans secours pour mériter sa fortune? Ne serait-ce pas le tuer que l'abandonner? En le soignant qu'ai-je fait que mon devoir? Cette horrible subtilité le rassure; il attire son ami à la campagne; il lui donne ses soins affreux, et le tue. Si mon principe défend de tels crimes, il est effroyable. Non, ce n'est point la froide préméditation qui raffine sur les moyens de couvrir le crime que ce principe excuse; il n'excuse que l'aveuglement du délire; il ne nie qu'une intention réfléchie, dans cette préméditation matérielle qui ne produit, comme de certains songes, que des mouvemens sans raison.

Essayons mon principe sur un troisième cas.

Un ouvrier, nommé Joseph Gras, aimait à cinquante ans une veuve nommée Lefèvre, qui semblait aussi l'aimer; on parlait déjà de mariage quand Joseph Gras découvre un rival: il épie ce rival aux heures qu'on lui indique, il se convainc. Il se rend, un soir, chez la veuve Lefèvre, armé d'un couteau; la porte de la chambre de la veuve Lefèvre était alors fermée; le rival y était. Joseph Gras attend

patiemment pendant une heure que cette porte s'ouvre ; elle s'ouvre enfin : Joseph Gras se précipite à l'instant sur sa maîtresse, il la perce de vingt-deux coups de couteau. Le rival s'enfuyait, Joseph Gras le poursuit ; on arrête pourtant Joseph Gras, et le rival échappe.

Ce crime est le nôtre ; comment le jugea-t-on ? Le jury n'existait pas encore, c'était en 1791. Un tribunal criminel dût juger ce crime. Les premiers juges, dit M. Bellart, prononcèrent la mort en pleurant ; il est à penser que leur cœur en murmurait. Joseph Gras, je me trompe, les amis de Joseph Gras appelèrent de cette sentence. M. Bellart cette fois plaida la cause. Il est bon de connaître un de ses grands moyens. Il soutint que la passion de Joseph Gras était folie. Voici ce qu'il en dit :

« Il est diverses espèces de fous ou d'insensés. Ceux que la nature a condamnés à la perte éternelle de leur raison, et ceux qui ne la perdent qu'instantanément, par l'effet d'une grande douleur, d'une grande surprise, ou de toute autre cause pareille. »

« Au reste, il n'est de différence entre ces deux folies que celle de la durée, et celui dont le désespoir tourne la tête pour quelques jours ou pour quelques heures est tout aussi com-

plètement fou pendant son agitation éphémère, que celui qui délire pendant beaucoup d'années.

« Cela reconnu, ce serait une suprême injustice de juger et surtout de condamner l'un ou l'autre de ces deux insensés, pour une action qui leur est échappée pendant qu'ils n'avaient pas l'usage de leur raison. »

« Outre que ce serait une injustice inutile pour la société ; car les châtimens n'étant infligés que pour l'exemple, toutes les fois que l'exemple est nul, le châtiment est une barbarie. Or, s'il est un exemple nul, ce serait la vengeance qu'on tirerait du crime commis par un homme dans l'excès de la fureur de l'amour, de l'ivresse, ou du désespoir ; car l'exemple ne pouvant empêcher toutes ces surprises de nos sens, n'empêcherait pas dès-lors que le même nombre de délits pareils ne se commit toujours, non plus que la mort donnée publiquement aux fiévreux, n'empêcherait personne d'avoir la fièvre.

« Vainement, dira-t-on, que voici cependant un meurtre commis, et qu'il faut que ce meurtre soit puni. Encore une fois, la mort du meurtrier ne rend pas la vie à celui qui l'a perdue. Lorsqu'un maniaque a causé quelque grand malheur, il est à craindre sans doute,

il faut le surveiller, le garotter, l'enfermer peut-être : c'est justice et précaution; mais il ne faut pas l'envoyer à l'échafaud : ce serait cruauté. »

Vous l'entendez, Messieurs, celui dont le désespoir tourne la tête durant *quelques jours* ou quelques heures, n'est pas moins fou, moins complètement fou que celui qui délire *beaucoup d'années*. Je disais un peu moins. Je disais que le délire ne laissait presque pas de raison; ne laissait qu'une impuissante lueur de raison. M. Bellart va plus loin. L'homme en désespoir, dit-il, n'a pas du tout de raison. La circonstance des vingt-deux coups de couteau donnés par Joseph Gras était une idée révoltante. Je dis, Messieurs, révoltante et à dessein, parce qu'en effet le crime est à tuer ou vouloir tuer; il n'est pas à s'acharner sur un cadavre; ceci est frénésie. Bellart le le sentit si bien, qu'il tira parti même des vingt-deux coups de couteau pour atténuer le crime. La fureur était telle, disait-il, que vingt-deux coups de couteau ont à peine pu l'assouvir, et c'est ainsi que l'excès de la fureur prouva sans réplique la fureur même.

Pourtant Joseph Gras n'était pas dans le feu de l'âge. Ce feu de l'âge ne doublait pas

en lui le feu des passions. Il n'avait pas moins de cinquante ans. Un premier arrêt de mort avait été rendu contre lui, et le vain simulacre de la préméditation avait abusé. Que firent les seconds juges, ces anciens juges si sévères, sur lesquels les larmes pouvaient si peu? Ils écoutèrent la saine raison dans la bouche de l'orateur. Le délire du malheureux Gras fut jugé délire. La préméditation fut rejetée comme impossible au délire. Le jugement erroné qui le condamnait à mort fut cassé; et telle fut la force de cette doctrine que les seconds juges redressèrent un tribunal pour la consacrer.

Je résume mon premier chef courtement. La plus intéressante de toutes les passions c'est l'amour. La passion de l'amour est un premier degré de folie et il diffère très-peu de la folie complète; les hommes les plus célèbres dans la physiologie moderne l'enseignent; l'expérience et l'histoire de tous les temps nous l'apprend. Il y a des folies raisonnantes, quoiqu'il n'y en ait pas de raisonnables. Il y a des manies calmes, et le désespoir a presque toujours un calme apparent. Il suit de tout cela que la préméditation ne peut pas plus compâtir avec les grandes passions, ou le délire, que la raison

et la folie ; que ce principe exclusif de la préméditation des crimes furieux ne justifie en rien la scélératesse ; ce que prouve une épreuve sur deux exemples. Ce principe enfin a été proclamé hautement et d'une manière éclatante dans l'annullation de l'arrêt de mort contre Gras.

Rien n'est donc mieux prouvé que mon premier principe. La passion constatée de l'amour ne prémédite jamais le meurtre, parce que la passion ne peut rien préméditer.

Si la passion, si l'indomptable passion du malheureux que je défends s'était bornée à le pousser au meurtre, je me bornerais aussi à vous dire : la passion, je l'ai prouvé, étouffe à demi la raison ; elle l'asservit tellement que si l'homme en délire peut être criminel, il ne l'est jamais d'un crime prémédité. Mais ici la passion a bien plus fait, car elle a poussé au suicide, c'est-à-dire, au comble du désespoir et de la folie. Lisez les savans, lisez les moralistes, rentrez en vous-même ; ce ne sera qu'un cri unanime. Le désespoir qui pousse au suicide, diront-ils tous, est le sceau, le vrai sceau de la folie. L'homme a naturellement tant de plaisir à vivre, il a du moins, quoique malheureux, tant d'horreur pour la mort, que quand

il appelle la mort et qu'il veut cesser de vivre, quand il se déchire de ses propres mains, cette horrible frénésie n'est jamais qu'un accès de la nature en désordre. Ce malheureux est bien plus à plaindre que l'insensé. Oui, si la raison est perdue pour celui-ci, l'autre a plus perdu encore s'il est possible; il a perdu aussi la raison, mais il a aussi perdu l'espérance, le dernier des biens, et que l'insensé conserve du moins.

Ces considérations sont si fortes, tellement faciles à concevoir, qu'il suffit d'être homme pour s'en pénétrer. Je pourrais citer sans fin à l'appui de mes raisons. Je vais me borner à une seule citation, mais complète. Celle-ci est tellement explicite, tellement raisonnée qu'elle répond à tout. Le médecin Francœur, dans l'Encyclopédie moderne, article folie, range le suicide parmi les folies; voici ce qu'il écrit :

« La tendance au suicide est une sorte de maladie, une sorte d'aliénation mentale. Il est prouvé que très-peu de personnes se donnent la mort, sans avoir un dérangement cérébral. Ceux même qui le font à la suite d'une passion violente, ne sont pas responsables de cet acte, parce que dans la supposition

qu'ils eussent pu modérer leur passion dès son commencement, du moment qu'elle est parvenue au point de leur donner un malaise tel qu'ils lui préfèrent la mort, c'est que les facultés de l'esprit n'y sont plus. »

Ainsi, selon Francœur, il est prouvé qu'il n'y a pas de suicide sans dérangement cérébral, savoir sans folie. Selon le même Francœur, la passion qui commet un suicide eût-elle pu d'abord s'arrêter, du moment qu'elle ne le peut plus, n'agit plus que par force, et ne répond plus de ses actes. Poursuivons.

« Et qu'on ne vienne pas dire que les préparatifs médités depuis long-temps, la manière dont ils ont éludé l'attention ou la surveillance de leurs amis, les moyens pour atteindre leur but parfaitement bien imaginés et raisonnés, l'exécution soudaine de leur projet, souvent immédiatement après un divertissement auquel ils paraissent prendre la part la plus vive, les dispositions testamentaires faites avec pleine connaissance de cause, etc., sont des preuves que les facultés de l'esprit n'étaient pas en désordre. Rappelons-nous la manière dont les autres monomanies se manifestent, nous verrons que la marche de celle-ci est analogue à celle des autres. »

Messieurs, c'est ici que MM. Francœur et Pinel se rencontrent. Ils reconnaissent avec l'expérience qu'il y a des folies raisonnantes quoique non raisonnables; et souvent la folie du suicide raisonne fort bien. Ainsi les ruses des suicidaires pour échapper aux surveillans, les dispositions testamentaires les mieux réglées, sont le triste apanage d'un cerveau pourtant malade et d'une folie qui va jusqu'au souhait de la mort. Les préparatifs médités même depuis long-temps ne détruisent pas, selon Francœur, l'idée de folie ; tant le vœu de la mort est un vœu pervers ! tant la nature non altérée y répugne ! Et ici MM. Francœur et Bellart se rencontrent encore. Un délire de plusieurs jours ou de plusieurs heures, disait plus haut Bellart, est aussi complet qu'un délire de plusieurs années. Messieurs, le cachet de la raison, c'est de réunir tous les esprits.

Je reviens à M. Francœur, tant il me satisfait : « On attribue ordinairement le suicide à ces causes accidentelles, sans faire attention que le mal existait *déjà* dans l'individu. » Eh! Messieurs, qui rapproche ainsi MM. Esquirol et Francœur, sinon la raison. Esquirol vous disait plus haut : « Que le passage de la raison

à la folie est presque toujours insensible ; que ce qui paraît être le moment de l'invasion de la maladie, n'est le plus souvent que l'invasion d'un *accès* qui ne permet plus de méconnaître le trouble de la raison ; que l'invasion souvent n'a lieu que plusieurs mois, ou même plusieurs années après que le cerveau a *commencé* à se déranger. » Ainsi tous deux conviennent parfaitement que si l'accès prouve la folie, la folie peut précéder l'accès.

« En effet, continue Francœur, si la jalousie, l'amour malheureux, une place manquée, une dette à payer, un remords de conscience, etc., devaient être la cause immédiate du suicide, combien y en aurait-il journellement ? Ainsi nous pouvons conclure que le penchant au suicide est une véritable maladie du cerveau. »

Ce raisonnement est sans réplique. Si l'amour malheureux suffisait pour opérer le suicide, on en verrait vingt fois plus. L'amour malheureux seul ne suffit donc pas. Il faut encore qu'il déchire un cœur déjà malade. Le volcan existe déjà quand une étincelle le fait éclater.

Je vais réfuter une objection très-spécieuse qui vient ici s'offrir d'elle-même. Le suicide ne suppose pas toujours l'extinction de la

raison, et la raison comme on va voir peut l'employer. Francœur dit très-bien : « qu'il n'y a peut-être que ceux qui veulent éviter une mort certaine et ignominieuse, ou ceux qui ont perdu leur fortune ou leur honneur, qui peuvent avoir conservé assez de liberté morale pour juger sainement de leur action. »

Un coupable vient de commettre un crime ; il est soupçonné, saisi ; tous les indices s'accumulent sur lui, la mort l'attend. Que résout-il ? Il voit, d'une part, la mort de l'échafaud certaine ; il voit, d'autre part, la mort volontaire. Il est ainsi pressé entre deux morts ; il ne peut qu'opter. Qu'arrive-t-il ? La raison lui conseille fort bien, je dis la raison, non la religion, la raison lui conseille très-bien le choix le meilleur. Il vaut mieux mourir à son heure qu'à l'heure d'autrui. Il vaut mieux mourir obscurément en prison, que de mourir honteusement en public. Il vaut mieux périr de sa main, que de la main du bourreau. Tout cela est fort juste, et la raison y souscrit.

Mais prenons garde. Ne confondons pas le suicide médité librement et le suicide médité forcément. L'homme déjà criminel, celui pour qui l'échafaud s'apprête n'est point maître de ne pas mourir ; il doit même mourir avec

honte. S'il médite alors un suicide, ce suicide est forcé. Le choix n'est plus entre la mort et la vie; il n'y a de choix qu'entre deux morts. Il est forcé de choisir l'une ou l'autre, et qu'il préfère l'une à l'autre ce sera toujours la mort. On conçoit que forcé de mourir, il préfère la mort la moins dure; mais c'est l'obligation de mourir qui l'oblige à recourir au suicide. Ainsi ce suicide est forcé.

Supposons au contraire un homme qui n'a pas commis de crime; supposons un instant qu'il médite de verser le sang; supposons que même, pour éviter un supplice infaillible, il songe à le prévenir en se tuant. Ce cas est bien différent. Il n'y a plus ici choix entre deux morts. S'il veut renoncer à verser le sang, il peut vivre. Rien ne l'oblige encore à mourir, car il n'a pas tué. Il choisit néanmoins; il opte entre la vie et la mort. Pouvant vivre, il choisit la mort. Voilà la folie. Où est la raison qui préfère la mort à la vie? La raison, nous l'avons vu, peut opter entre deux morts; mais il faut qu'elles soient inévitables, et elles le sont quand le crime est fait. Mais quand le crime n'est pas fait, point de mort inévitable. Pourquoi donc vouloir la mort? Où est l'obligation de vouloir la mort? Je ne vois ici

que la pente de la folie qui, pouvant vivre, court à la mort. Quand Laffargue résolut de se tuer, il pouvait vivre. Il prit un pistolet pour sa victime, un autre pour lui. Le coup mortel pour Thérèse était le coup mortel pour Laffargue; ils fussent tombés du même coup s'il l'eût pu. Ce n'est point la mort de Thérèse, celle de l'échafaud dressé devant lui qui lui fait chercher une mort plus douce; il peut vivre encore quand il résout de se tuer, et dans sa pensée il était mort avant son crime. S'il se voue à la mort, s'il se tue en quelque sorte avant qu'il soit criminel, il est donc fou; il fait ce que font les vrais suicidaires; il préfère librement la mort à la vie.

La morale et la raison fortifient la physiologie. Que pensez-vous d'un homme qui fait le crime sans intérêt? Ne direz-vous pas que c'est un fou? Cicéron rapporte un mot de Cassius. On lui soumettait un crime attribué à plusieurs coupables, on ne savait qui était le vrai criminel. *Qui a intérêt à ce crime, s'écrie aussitôt Cassius?* Eh! bien, Messieurs, Cassius aujourd'hui demanderait qui a intérêt au crime de ce jour? Personne diriez-vous. Et Cassius vous répondrait il n'y a donc pas crime. Ecoutons un père de l'Eglise, le grand Augustin:

« Il a tué un homme nous dira-t-on de quelqu'un. Pourquoi ? Parce qu'il aimait sa femme, ou qu'il avait dessein sur sa terre, ou qu'il lui voulait prendre son bien, pour avoir de quoi subsister, ou qu'il craignait qu'il ne prît ce qu'il avait, ou qu'ayant été offensé, il s'est laissé transporter à l'ardeur de la vengeance. Que si l'on nous disait : il a tué un homme sans sujet, pour avoir seulement le plaisir de tuer un homme, cela nous paraîtrait incroyable. Aussi lorsque nous lisons dans l'histoire d'un homme brutal et cruel, au dernier point, qu'il était méchant et qu'il tuait des hommes par un divertissement abominable et de gaieté de cœur, la cause néanmoins est marquée au même endroit : de peur, dit cet historien, que s'il donnait quelque relâche à sa cruauté, sa main sanguinaire et son esprit furieux ne perdissent cette longue habitude de faire des meurtres. Que si vous recherchez encore la cause de cette conduite si inhumaine, vous trouverez qu'il ne s'exerçait et ne se fortifiait ainsi dans le mal qu'afin de pouvoir ensuite se rendre maître de Rome, s'élever aux charges, commander aux armées, posséder de grandes richesses, et tout ensemble pour s'affranchir de l'assujettissement des lois et de

cet état misérable où il se trouvait réduit par la ruine entière de sa maison et par la crainte des peines si justement dues aux crimes que sa conscience lui reprochait. Ainsi, ce Catilina même dont nous parlons, n'a pas aimé proprement les homicides comme homicides, mais comme moyen d'acquérir les choses qu'il se proposait pour sa fin, en répandant le sang des hommes. »

Ce morceau que St. Augustin nous transmet dans un livre de ses Confessions, prévoit tout. Vous avez entendu qu'il répond également à tout. Il suppose un spoliateur commettant un crime, et il répond que c'est pour avoir des terres. Il suppose un orgueilleux implacable, et il répond que c'est pour venger un affront. Il suppose un insatiable ambitieux, et c'est pour assouvir sa fureur de régner, fusse sur des cadavres. Je suppose, à mon tour, que le spoliateur qui forme le dessein de tuer, forme le dessein de se tuer lui-même; se tue-t-il, Messieurs, pour avoir des terres? Cet orgueilleux qui veut laver un affront et qui se tue en même temps que sa victime, se tue-t-il pour un plaisir de vengeance? Cet indomptable ambitieux qui amoncèle autour de lui le sang et les cendres et qui se tue sur ces débris, se tue-t-il pour régner? Où est l'intérêt de

mourir soi-même? Où est l'avantage à perdre ses avantages? De quoi donc veut jouir celui qui renonce à jouir de rien? Qu'on me dise encore où est le profit de mourir? Vous armerez-vous de cette exagération d'un poète: *Que le Ciel m'écrase et que je me venge!* Eh! cela même est folie, de se tuer soi-même pour le plaisir de tuer; et le comble de la fureur c'est de s'en prendre à elle-même. Oui, cet affreux plaisir de vengeance acheté si cher est tellement folie que celui même qui en est altéré ne le doit pas goûter. Celui qui se tue au milieu de sa joie, tue sa joie elle-même. Sitôt que ce plaisir naît, il faut qu'il meure; et à l'instant même que l'insensé croit le saisir, la mort le lui ôte.

Tout ceci s'applique tellement à ma cause, qu'il est presqu'inutile de faire des déductions que chacun fait. Laffargue n'avait nul intérêt à tuer Thérèse puisqu'il se tuait avec elle. Supposât-on le plaisir de se venger, que les débats ne prouvent point, ce plaisir même est la plus triste folie. Enfin la seule passion de l'amour est, selon les savans, l'expérience, l'histoire, un premier degré de folie. Le dégoût de la vie est un second degré. Or, la folie parvenue à ce point est la folie complète.

La raison est éteinte entièrement ; ce n'est plus la peine de compter les degrés. Que les lois s'arment tant qu'elles voudront contre la folie du désespoir ; que ferez-vous à un homme qui brave la mort ? qui n'aspire à rien qu'à la mort ? C'est ici surtout que Bellart s'écrierait justement : toute peine inutile est barbarie.

Résumons nos idées dans ce second chef. L'homme désespéré qui préfère librement la mort à la vie, n'est qu'un fou. Les hommes les plus éclairés l'attestent ; le cœur humain le dit plus haut que tous les docteurs. Le meurtre uni au suicide est un crime sans intérêt, et tout crime sans intérêt, disent un vieux Romain et St. Augustin, est folie. C'est ainsi, Messieurs, que, quand la folie est réelle, on ne peut faire un pas qu'on ne la sente ; aussi vous voyez, et je vous préviens, que nous passerons de folie en folie.

Voici donc mon second chef : Si la passion excessive de l'amour est un degré de folie, le désespoir porté au suicide est un second degré. Si la raison est bouleversée au premier au point que la préméditation n'est pas supposable, elle est tellement détruite au second que la préméditation est impossible, que le crime même n'est pas certain.

II.

Messieurs les Jurés, la vérité a plusieurs degrés d'évidence. Il me semble qu'il est clair maintenant comme l'éclat du jour qu'un homme fou d'amour et désespéré au point de se tuer lui-même ne prémédite rien que la folie. Ma tâche n'est pas néanmoins remplie encore. Je vois plus d'innocence peut-être en mon malheureux client. Je ne vois pas en lui de crime; je n'y vois qu'un acte de fureur sans crime. Je pressens ici mille objections s'élever sans doute. Le sang peut-il couler sans crime? Hélas! Messieurs, pourquoi le sang coule-t-il jamais! Loin de moi l'horrible pensée d'excuser un vrai meurtrier: je me reprocherais un meurtre moi-même. Mais le délire! mais le désespoir! Ah! Messieurs, l'homme désespéré est bien plus malheureux que coupable. Messieurs les Jurés, la pitié intérieure que vous éprouvez vous le dit peut-être; moi, je dois le prouver. La vérité, je l'ai dit, n'est pas toujours évidente. Celle-ci a besoin d'être dégagée des nuages qui l'obscurcissent. Puissé-je la faire briller à vos yeux telle que je la vois!..

Quel est l'homme que l'on traduit aujourd'hui devant vous ? Je ne demande point ce qu'il faut le juger pour avoir souillé ses mains d'un meurtre ; mais ce qu'il était avant ce meurtre, car ceci est très-essentiel.

Je vous dirai qu'il est d'une famille honnête et d'un sang pur. Ce malheureux me défend de rappeler sa famille. Il en est, dit-il, l'opprobre, et il n'ose prononcer ni écrire le nom de son père. Jusqu'ici pourtant il méritait d'en être chéri ; sa conduite avait été exemplaire. Sa vie passée jusqu'à ce moment avait coulé toute entière dans le travail. Ouvrier par nécessité, son application a toujours été telle dans son métier qu'il s'y fait remarquer avec distinction. Son esprit même ne manque pas d'ornement, ou plutôt un naturel heureux, une imagination passionnée, n'ont pas laissé sans fruit quelques momens de lecture. Il est vrai que cette imagination exaltée a été peut-être un don funeste. Elle lui présentait l'aspect du monde sous le plus faux jour. Elle lui grossissait tout. Elle donnait ses couleurs prismatiques à tout. Pour lui, la galanterie ce mensonge léger, mais vil, de l'amour n'existe pas. L'amour pour lui, c'est un nœud sacré, un nœud presque divin qui nous lie ; ses

sermens, une sorte de pacte avec l'Eternel qui les entend ; la violation de ces sermens, un attentat horrible et presque un blasphême : le changement, les mépris qui les suivent, une sorte d'apostasie, pour la punition de laquelle Dieu arme quelquefois le bras des hommes, pour laquelle il est juste de faire couler le sang du coupable, et, pour ainsi dire, doux de s'immoler soi-même. Tout ceci est l'amour sans doute ; mais c'est un amour délirant : c'est la passion de l'amour au comble ; c'est le fanatisme de l'amour. Ces fanatiques d'amour surtout à ce point sont rares. Ce caractère néanmoins est connu. Je citerai pour garant l'ouvrage d'un grand génie d'Allemagne, l'illustre auteur de Werther.

Tel est donc le jeune homme que vous avez devant vous. Un jeune homme sage, sévèrement sage, avec toute l'exaltation d'un honneur outré jusqu'à vingt-cinq ans ; inconnu jusqu'alors aux femmes ; bouillonnant néanmoins de toute l'ardeur de son âge et rempli des chimères d'une imagination embrasée. Qu'une seule goutte d'esprits inflammables tombe dans ce foyer brûlant, l'incendie éclate.

Le hasard le met en présence d'une jeune femme de vingt-quatre ans ; d'une femme

initiée à la volupté; d'une femme autrement que lui experte en amour. Cette femme a eu pourtant un sort si triste que je n'ai pas le cœur de m'étendre sur ses écarts. Elle n'a que trop expié par son malheur ses grandes fautes! Qu'il nous soit néanmoins permis de lever un coin du voile avec tous les égards qu'on doit à la mort. Je ne vais rien apprendre au public que ce qu'il sait très-bien; mais nos juges, mais la vérité ont aussi besoin de lumières. Thérèse Loncan n'avait pas été même vertueuse fille. Ses faiblesses n'avaient pu se dissimuler au public; elle eut un enfant. Un premier mariage avec un autre que le sieur Loncan avait été presque fait; il fut rompu. Le cri public c'est que le fiancé, effrayé des penchans vicieux de sa femme et prévoyant un triste hymen, le fit dissoudre à temps par justice. Cette cause fut en effet plaidée et jugée à Bagnères. Le sieur Loncan moins instruit peut-être l'épousa plus tard. Le cri public encore, c'est que Thérèse sa femme ne fut pas plus chaste épouse que fille honnête; qu'elle eut plusieurs amans bien connus; qu'elle les opposa hautement à son mari; que celui-ci, plus jeune qu'elle et bravé chez lui, prit le parti désespéré de quitter sa femme

et de se jeter dans le métier des armes. Il s'enrôla en effet, non long-temps après son mariage. Il sert en ce moment dans nos troupes à la Guadeloupe. Telle était la malheureuse Thérèse : fille trop peu vertueuse, femme trop peu chaste et trop peu timide, amante légère sans trop de scrupule ; c'en est assez d'une femme qu'on ne peut louer.

L'inexpérimenté, le bouillant Laffargue et elle se rencontrent sous le même toit. Les yeux de Thérèse ne voient pas sans envie un jeune homme charmant, aimable, tempérant comme ne l'est guère un jeune ouvrier, un homme habile enfin dans un métier honnête et lucratif. Que de motifs d'allumer en elle la soif de séduire ! et cette conquête d'ailleurs est facile avec un peu d'art. Elle sait que l'imagination exaltée de Laffargue l'élève constamment au bien et au beau. D'un autre côté, il est jeune, ardent, ses sens ont toute la fougue de la retenue et de l'âge ; elle attaquera son cœur et ses sens : son cœur elle le séduira par une confiance sans bornes, elle l'attendrira de ses malheurs, ses pleurs couleront; elle fera devant lui des actes d'une bonté touchante, elle soulagera les malheureux. Elle animera l'émulation de Laffargue, en fesant

l'éloge des vertus qu'il a; elle piquera cette honorable vanité; elle montrera qu'elle l'apprécie, d'où il conclûra qu'une femme qui apprécie la vertu est vertueuse, et la vertu même aidera sa séduction. Elle lui marquera des attentions exclusives; elle l'obsédera à son travail, à table; elle préparera des tête-à-tête; elle soufflera peu à peu ainsi dans son cœur le feu de l'amour. Ses sens même seront éveillés à mesure. D'abord elle pressera sa main. Ses étreintes deviendront de jour en jour plus vives. Quand leur effet sera certain, elle ira jusqu'à l'embrasser la nuit la première, et les images les plus voluptueuses versées par des baisers, troubleront le sommeil du jeune homme au profit de l'amour. Ah! que de telles armes sont mortelles et sûres sur de certains cœurs! les plus délicats, les plus nobles sont les mieux frappés. Fénélon le savait si bien qu'il a peint ma pensée sous les mêmes traits; et son héros imaginaire même chancelle et tombe sous les mêmes coups. Quoi! sous les mêmes coups? Sous les seuls coups du vice adroit sans doute; mais seul et sans couleur de vertu.

« D'abord, fait-il dire à son jeune prince entouré de femmes vicieuses, j'eus horreur

de ce que je voyais. Mais insensiblement je commençais à m'y accoutumer. Le vice ne m'effrayait plus. Toutes les compagnies m'inspiraient je ne sais qu'elle inclination pour le désordre. On se moquait de mon innocence ; ma retenue et ma pudeur servaient de jouet à ces peuples effrontés. On n'oubliait rien pour exciter toutes mes passions, pour me tendre des pièges et pour réveiller en moi le goût des plaisirs. Je me sentais affaiblir tous les jours. La bonne éducation que j'avais reçue ne me soutenait presque plus ; toutes mes bonnes résolutions s'évanouissaient ; je ne me sentais presque plus la force de résister au mal qui me pressait de tous côtés ; j'avais même une mauvaise honte de la vertu ; j'étais comme un homme qui nage dans une rivière profonde et rapide : d'abord il fend les eaux et remonte contre le torrent ; mais si les bords sont scarpés, et s'il ne peut se reposer sur le rivage, il se lasse enfin peu à peu, sa force l'abandonne, ses membres épuisés s'engourdissent et le cours du fleuve l'entraîne. » C'est ainsi que le vice, le seul vice, et sans même le masque de la vertu, peut aveugler et précipiter la sagesse. Ce n'est

point un jeune avocat intéressé à sa cause qui vous le dit, c'est la vertu même, c'est Fénélon.

En effet, Messieurs, connaissez encore un caractère spécial de l'amour. L'amour est une passion souvent provoquée. Celle qui veut l'inspirer la porte souvent dans nos cœurs. Elle y met un germe qui n'y était pas ; elle l'y attise souvent malgré nous. La cupidité, l'ambition naissante s'exaltent seules dans un cœur dépravé ; mais l'amour d'une femme corrompue nous corrompt nous-mêmes. Nous avons beau résister, ses embûches font échouer la raison. Le vrai coupable d'un amour trop furieux, c'est moins celui qui l'éprouve que la main qui l'allume. Le malheureux qu'on égare ne sait ce qu'il fait ; il le sait si peu, qu'il est souvent sa propre victime. Cela est si vrai dans ma cause que, supposez Laffargue mort de sa main, Thérèse vivante, on abhorre Thérèse. Supposez-les même morts tous deux, Laffargue seul a votre pitié ; et le vil Antoine, malgré ses débauches, est plus plaint même que Cléopâtre.

Malheur, malheur aux cœurs passionnés s'ils sont vertueux ! Ils résisteront sans doute. Eh ! que n'a point dit Laffargue à Thérèse pour lui rappeler son mari ? Dans tous leurs entre-

tiens il s'écrie ne m'aimez pas. C'est à-peu-près toujours sa réponse. Il lui oppose une vertueuse rivale qu'il aime et doit épouser. Il espère par là la refroidir, non, il l'attriste, et cette tristesse qu'il cause à regret est un remords qui le ronge. Il se croit obligé d'égayer Thérèse ; elle en est plus morne. Il a fait enfin un mal sans remède, puisqu'elle l'aime il doit l'aimer : il lui donne ainsi son cœur par devoir. Que ces raisonnemens ne soient pas ordinaires, à la bonne heure; ils ont beau pourtant être étranges, ils ont eu lieu. Certes ces raisonnemens, je pense, ne sont pas plus étranges qu'un double homicide en plein jour pour *violation de promesses!* Dites-moi pourquoi cet homme en plein jour vole à une mort certaine? Il va mourir de sa main ou de la main des hommes, il le sait et court à la mort. Quoi! pour de frivoles promesses violées? Oui pour cela seul. Je vous défie d'assigner un autre motif. On ne trouvera pas un autre motif de ce double homicide que ces promesses violées; on ne nommera pas un rival précis qui puisse même exciter la jalousie vulgaire. Ce mobile étrange de sa propre mort, est la plus certaine preuve de la conception étrange de son amour. Ses rai-

sonnemens en amour ont le même aspect que ses raisonnemens sur son crime; et la folie de sa mort prouve la folie de sa vie.

Oui, ces sermens redoublés, ces larmes brûlantes, ces protestations dans l'ombre des nuits et sous la garde des cieux, ces élans extatiques d'amour, voilà la chimère de cet insensé; voilà la nourriture et la vie de ce malheureux fanatique. Otez-lui cette nourriture et il meurt. Ces souvenirs lui ont inspiré dans son écrit une apostrophe tellement terrible à Thérèse, toute morte qu'elle est, que si je ne jugeais pas, que si je ne vous croyais pas convaincus que Laffargue est fou, je me garderais de la lire. Thérèse et vous, Messieurs, pardonnez-nous, un fou va parler :

« Qui te dicta, ô malheureuse, cette décla-
» ration qui ne fit que m'intimider tant j'étais
» ennemi de la flatterie ? Qui se serait douté
» qu'un être sans éducation comme toi eût pu
» composer une telle perfidie que son cœur
» démentait ? Le voile est levé maintenant,
» mais hélas ! un peu tard. Que vois-je ? toi,
» avec dix-neuf faces différentes. Sur la pre-
» mière, je vois un sourire forcé pour rendre
» ton abord agréable ; sur la seconde, je lis
» que tu feins d'écouter avec un vif intérêt la

» personne qui te parle ; sur la troisième,
» je lis que tu l'approuves en tout, serait-ce
» même contre la bienséance; sur la quatrième,
» je lis que tu cherches à découvrir sur ladite
» personne si elle ne serait pas un peu l'amie de
» la fortune ; sur la cinquième, je lis que tu as
» découvert en effet qu'elle n'en était pas
» tout à fait l'ennemie, ce qui fait qu'on
» aperçoit un peu tes dents qu'un sourire
» d'espoir te force à découvrir; sur la sixième,
» je lis que tu t'étudies à la regarder de bon
» œil; sur la septième, je lis que tu feins
» d'avoir pour elle de l'amitié; sur la huitième,
» je lis que tu lui fais la figure du bon Dieu
» de pitié, et que tu t'efforces à lâcher un
» soupir; sur la neuvième, je lis que tu lui
» témoignes ce que tu n'as jamais senti, c'est-à-
» dire, de l'amitié; sur la dixième, je lis que
» tu t'efforces à lui persuader que tu as pour
» elle ce que tu n'as jamais eu pour personne,
» je veux dire de l'amour; sur la onzième,
» je lis que ta joie éclate d'avoir réussi dans
» ton infâme projet, et d'avoir encore ren-
» contré une dupe; sur la douzième, je lis
» que tu prêtes un serment que tu emprun-
» tais ordinairement à Belzébut pour convain-
» cre celui qui aurait la bonté de t'écouter,

» d'une fidélité à toute épreuve ; sur la
» treizième, je lis que tu lui as prodigué tes
» fausses caresses, et j'en juge par tes yeux
» caves et mâchés et ta mine livide ; sur la
» quatorzième , je lis que tu l'as déjà dupé et
» l'espérance de le duper encore ; sur la
» quinzième, je lis que tu t'es aperçue que la
» fortune ne lui tend pas aussi souvent la
» main, et ce contraste me fait apercevoir que
» ton air est devenu pensif et sérieux ; sur la
» seizième, qu'il est impossible qu'il t'appro-
» che, car ton air infernal te force à froncer
» le sourcil, et le mépris éclate dans tes yeux ;
» j'aperçois aussi que ta bouche est ouverte,
» ce qui me prouve qu'elle a prononcé son
» irrévocable congé; sur la dix-septième, je
» vois qu'elle est toute de travers, ce qui me
» porte à croire que le pauvre Urbain a fait
» une dernière tentative et que pour toute
» réponse tu lui a tourné le dos ; sur la dix-
» huitième, je lis la médisance, et enfin sur
» la dix-neuvième, je lis la colomnie ; sur
» cette dernière il ne faut pas être physio-
» nomiste pour en être persuadé , car les
» serpens qui sortent de ta bouche me prou-
» vent bien que je ne me suis pas mépris.
» D'un autre côté j'aperçois ton cœur ; je le

» considère, et je n'y vois aucune cicatrice,
» ce qui me prouve qu'aucun trait n'a pu le
» percer, à cause de sa dureté; si j'y avais
» aperçu une seule cicatrice, je pourrais
» croire que ton mari en serait l'auteur, mais
» le pauvre homme, tu l'aimais comme les
» autres. »

Certes je suis heureux de trouver un tel trait de la main de Laffargue : la folie au moins cette fois est surprise dans son délire !..

Thérèse eût, il est vrai, de très-grands torts. Le cerveau malade de l'infortuné que je défends, qui exagerait à l'excès les plus petites choses, trouva ses grands torts dignes même de mort, et crut devoir pour les effacer arracher deux vies. Nous examinerons en particulier bientôt ce qu'il faut penser de cette erreur fatale. Examinons ce que sur un autre que Laffargue, mais doué néanmoins d'un cœur bouillant, eût produit la conduite de Thérèse. (*)

Elle excite graduellement dans son cœur la passion d'un violent amour. Les résistances d'un caractère délicat sont vaincues. Le malheureux est pris dans le piège et avec

(*) Ce qui suit est une allusion perpétuelle au récit de l'accusé, non contredit par les témoignages un seul moment.

quel art ! Là, on remplit ses sens du délire de la volupté et l'ivresse d'un amour heureux coule dans toutes ses veines. Au milieu de cette fougue d'amour on l'arrête. Thérèse lui dit : je ne vous aime pas.— Et vos sermens, et nos larmes, et notre bonheur d'hier dont mon cœur palpite encore !— Je ne vous aime pas, répond froidement Thérèse ; ne me parlez même pas, je ne vous connais pas.— Le jeune homme se récrie : malheureuse, lui dit-il, je porte un poison dans mes veines, vous me l'avez versé, oui versé goutte à goutte, vous m'avez déguisé ce poison ; je ne le sentais pas d'abord, mais il me brûle ; ah ! ce poison me déchire, ma raison s'égare, fuyez, fuyez vous dis-je ; je ne suis plus maître de moi, je n'en réponds plus.— Misérable ! la police va me répondre de vous.— Quoi ! la police ; quoi ! même le déshonneur ! Thérèse, est-ce bien vous, vous que j'aimais plus que moi-même ; moi qui mourais plus que vous d'un mal qui vous consumait ? Est-ce vous Thérèse, ne rêvé-je pas ?— Et Thérèse sourit encore froidement. — Au moins Thérèse, vous savez si je vous aime ; vous connaissez ce cœur brûlant. Ah ! je ne puis tout d'un coup le rendre aussi froid que le vôtre. Je vous adore encore,

Thérèse, oui, je vous aime avec fureur. Cependant je veux vous complaire; vous ne me verrez presque plus. Vous ne me verrez qu'une fois la semaine. Je ne veux que vous dire un mot tous les huit jours, un mot, un seul mot sur la rue, publiquement si vous voulez, et même au sortir de la messe. Je me jette à tes genoux, Thérèse, épargne-moi.— Thérèse alors crache: je vous méprise, lui dit-elle, autant que cela; vous mériteriez deux soufflets; je vous chasse, sortez.— Ce jeune homme égaré prend une arme, la tue, et se tue lui-même. Messieurs, cette histoire est la nôtre; qu'en pensez-vous? Jamais provocation fut-elle plus froidement combinée? En fut-il de plus insultante et d'un effet plus affreux?

Il n'est pas un seul cas sans doute, si ce n'est la conservation de nos propres jours, où un meurtre soit légitime. Le sang des hommes est un objet trop sacré; le souffle de la divinité même l'anime. Mais l'humanité est si faible, ses écarts si prompts, le mal est sitôt fait par ce corps malheureux, que les sages même craignirent pour la sagesse ces transports aveugles, et les législateurs de tous les temps ont quelquefois excusé le meurtre.

Notre code pénal dit, que le meurtre est

excusable s'il est provoqué par des coups ou par des violences graves.

Ainsi, Messieurs, ce ne sont pas seulement des *coups* qui excusent le meurtre; les *violences* même l'excusent; de simples violences autres que des coups, si elles sont *graves*.

Or, qu'entend la loi par violences? La loi civile définit la violence; mais la loi civile règle les propriétés, non les crimes: la loi civile ne fait donc pas strictement règle au criminel, et la loi pénale ne définit pas la violence; elle vous laisse, Messieurs, le soin de vous fixer sur ce mot; elle en laisse le soin à vos cœurs, à votre conviction. Vous ne devez consulter sur ce point que vous-mêmes. Les seuls conseils que la loi vous donne, vous les portez en vous; ce sont la raison, l'humanité, la morale.

Que vous dit la raison? C'est que l'intensité de la provocation a deux rapports. D'abord il faut considérer quel est l'homme que l'on provoque. Est-ce un homme froid? Est-il bouillant? Serait-il peut-être dans un état de trouble et d'ivresse où nous l'aurions mis nous-mêmes, et ne serions-nous pas, nous, plus coupables que lui, d'aller provoquer un malheureux dans un délire qui est notre ouvrage?

Tel est le premier rapport; c'est l'état naturel ou factice du provoqué. Le second rapport, c'est d'examiner la nature des provocations. Des coups graves, dit la loi, excusent le meurtre. Vous vous demanderez si des coups corporels, quelque graves qu'ils soient, même un coup d'épée, peuvent se comparer à quelques tortures morales, et si la diffamation atroce et publique d'une mère ou d'une sœur, si les affronts redoublés d'une séductrice, si des excitations combinées pour mettre un jeune homme égaré en délire, et profiter de son accès pour le faire saisir par la police, sont des provocations aussi graves que des coups corporels, ou même un peu moins que des coups corporels, c'est-à-dire, de simples graves violences quelles qu'elles soient. Voilà ce que vous dit la saine raison.

Que vous dit l'humanité? C'est que l'infortuné qui s'arrache la vie est un malheureux tellement à plaindre que les provocations qui l'y poussent sont inexcusables. Ne l'oubliez jamais, Messieurs, ce qui donne à ces provocations un caractère bien grave, c'est qu'elles ont commis le suicide. Voilà la pierre de touche infaillible de leur gravité.

Que vous dit enfin la morale? Eh! Messieurs,

la morale peut-elle prescrire autre chose que ce que prescrit la raison, l'humanité?

Rendons ceci plus sensible par une similitude. Je plonge dans l'ivresse du vin un homme naturellement ardent ; dans cette ivresse, je me plais à le tourmenter, à le mettre même en fureur. Dans cette fureur cet homme égaré me tue et même il se tue. Quel est le premier auteur de l'un et de l'autre meurtre ? n'est-ce point moi provocateur ? Quelle est la plus à plaindre des deux victimes ? n'est-ce pas bien celle qui a péri sous les coups d'une fureur qui n'est pas son ouvrage ? Que manque-t-il au malheureux Laffargue pour être plus plaint que Thérèse ? peu de chose. Quelques grains de poudre de plus dans son arme, sa folie ne serait pas un problême. Elle ne l'est pas, Messieurs. Ce n'est pas à un peu de plomb ou de poudre que tient le jugement des sages. Cet homme a tout fait pour se tuer en même temps que Thérèse ; il est donc mort, comme elle, pour tout homme sensé qui mesure son désespoir. Le sang de cette femme trop légère a coulé sans doute; nous avons plus perdu peut-être, et tout le bonheur de notre infortuné a coulé avec ce sang!....

Resserrons étroitement nos idées. Messieurs, l'homme que l'on traduit devant vous a le malheur d'avoir une imagination délirante. La nature lui a fait elle-même ce don funeste. L'amour d'abord mal conçu s'y est élevé bientôt au fanatisme ; et la folie de sa mort prouve la folie de sa vie. Ce fanatisme d'amour n'a pas été traité comme il devait l'être. Celle qui l'avait allumé devait le guérir avec douceur : l'humanité criait à son cœur d'épargner ce malheureux, son ouvrage. Elle a étouffé dans son cœur et le cri de l'humanité et les plaintes de ce malheureux. Elle a été pour lui sans pitié. Elle a provoqué sa folie, déchaîné son désespoir. Sa provocation a même été préméditée, froide, cruelle, dans un but méchant. Elle a péri dans son piège; elle a été l'instrument presque de sa propre mort, et son imprudence a pour ainsi dire détendu l'arme qui l'a frappée la première. Laffargue respire encore; il est moins heureux !

Je vous dois part, Messieurs, de ma conviction toute entière. L'homme que je défends est fou. Je dis fou non plus comme on l'entend dans le monde : un furieux éphémère, aveugle,

dont les actes ne sont jamais réfléchis. Je dis fou dans le sens technique. Il a sa manie. Cette manie, c'est l'amour sentimental. Cette folie n'a pas échappé aux physiologistes; les moralistes même l'ont bien observée. Elle est moins rare surtout en Allemagne. C'est là qu'est né son héros. La peinture énergique de ses écarts fait la gloire d'un beau génie.

On s'étonnera d'abord que je qualifie d'amour sentimental un amour à qui l'on serait tenté de donner tout autre nom. L'amour sentimental, supposé pour une femme peu chaste, semble une chose étrange. Ma réponse est néanmoins facile. D'abord, nul de nous ne peut dire jusqu'à quel point la chasteté a été blessée dans ce lien. Ensuite, l'amour sentimental peut n'être que d'un côté. L'objet qui l'inspire peut ne le pas partager, et même ne le pas mériter. Il suffit ici que Laffargue n'ait pas connu quelle femme il honorait de ce feu. Ce n'est pas tout. Il est reconnu que ce qu'on nomme l'amour purement intellectuel est chimère, et l'amour surnommé platonique n'existe pas. Je ne veux pas dire que l'amour sentimental soit principalement épris des sens, non; c'est au contraire l'ame qu'il aime, c'est elle surtout qu'il adore. Cette prédominance

de l'amour de l'âme est son caractère; mais les sens toutefois n'en sont pas exclus. Il est certain qu'une sympathie invisible lie les sens et l'âme; un exemple frappant va l'expliquer : Le sens de l'odorat n'est point le goût, néanmoins l'odorat réveille le goût; un fruit qu'on respire peut exciter la soif de le goûter. Cette première prévention naissant de mon terme, me paraissait nécessaire à lever.

Suivons avec attention ce jeune homme : nous allons voir comment toutes les bizarreries de sa conduite s'expliquent par mon système, ou plutôt combien la vérité quoique bizarre est pourtant la vérité.

Ce jeune homme menait à Bagnères une vie assez retirée. La solitude ne lui déplaisait pas; il la recherchait même. Comme il excellait dans son art, la jalousie qu'il excitait, lui étranger, nouveau venu, habile, lui suscitait des comparaisons peut-être humiliantes. Il vivait donc seul le plus possible. Un peu de misanthropie était en même temps la cause et l'effet d'un certain trouble intérieur. Au surplus, sa conduite était sévère. Jamais de dettes; une extrême sobriété du manger et du boire. Il employait ses momens de loisir à lire, l'ouvrage de Bélisaire par Marmontel

était toujours dans ses mains. On n'a trouvé que ce seul ouvrage de l'esprit dans toute sa chambre. Ce Bélisaire était son héros, son guide, une sorte de modèle qu'il s'était choisi. Jusqu'ici la couleur de l'exaltation n'est que faible; elle paraît néanmoins un peu.

Thérèse s'offre à ses regards ; elle feint de l'aimer. Un certain caprice existait peut-être. Vous avez vu l'étonnement de ce jeune homme à ses avances ; ses raisonnemens sur un regard, sur un serrement de main, sur ce qui marque l'estime, sur ce qui marque l'amitié, sur ce qui marque à son avis un peu plus que l'estime et l'amitié. Vous avez vu ses scrupules sur le mari de Thérèse, et combien il a fallu à celle-ci d'art pour l'entraîner. Vous avez vu comment il l'avertit pour être franc, qu'il est destiné à une autre; qu'une jeune fille de Bayonne pleine de vertu lui est réservée ; qu'il ne sera jamais à Thérèse ; qu'elle ne sera jamais même la rivale de sa femme, mais qu'elle aura toujours en lui un appui sûr. Il donne mille avertissemens à Thérèse : prenez garde, madame, êtes-vous bien sûre que vous m'aimez? Si je vous donne mon cœur cela est sincère ; ne fesons pas de serment léger. Vous me donnez votre cœur, je vous dois donc le

mien, et ainsi du reste. L'exaltation prend ici un degré plus fort. Thérèse commet une infidélité ; elle est surprise. Toutes les facultés de ce jeune homme sont ébranlées ; il sent un air pestiféré autour de la maison de Thérèse, il est sur le point de faire un malheur. Les gémissemens, les déguisemens, les pleurs de Thérèse l'apaisent cependant ; il pardonne enfin parce qu'on pardonne une première faute, et que Dieu lui-même pardonne au moins une fois.

Thérèse pourtant se refroidit. Son caprice change. Cet amant trop sérieux n'est pas l'amant qu'il lui faut. Il lui faut un homme léger, prodigue, simple, surtout point jaloux. Eh ! Dieu que devenaient avec celui-ci les joies des spectacles, des bals, et les folies si animées du cœur de l'hiver. Un jeune homme sérieux comme lui n'aime point tout cela. Il craint trop dans ces lieux de plaisir de perdre Thérèse. De plus ce jeune homme n'a que peu d'argent ; à peine gagne-t-il en hiver de quoi subsister. Il faut le quitter, le quitter au plus vîte. Il faut même le traiter de telle façon que la guérison ne soit pas longue.

Ce jeune homme adoré hier, n'est donc plus regardé aujourd'hui : on ne lui oppose pas de

rival, on ne lui fait pas de longues querelles, il n'éprouve pas une habitude d'amertumes et d'affronts, non. Thérèse ne l'aime plus. Elle ne l'aime plus parce qu'il n'a plus d'argent? donc elle ne l'aima jamais, donc elle a horriblement séduit son cœur, donc elle s'est affreusement parjurée, donc le peu d'argent qu'il lui a donné est un vil vol masqué d'amour, donc elle est encore infidèle puisque le repentir qu'elle a témoigné naguère étant faux est un crime de plus qui n'efface point l'infidélité. Voilà, Messieurs, la succession d'idées fausses mais vraies, c'est-à-dire, réelles qui sont le commentaire de sa défense. (*)

Vous comprenez maintenant ce que veulent dire ces manquemens de promesses, ces vols, ces infidélités dont il se plaint. Ce sont des promesses par lesquelles on a séduit son cœur; ce sont des promesses scellées par des larmes et des sermens à la vue des cieux; ce sont des vols déguisés sous l'amour; c'est une infidélité unique il est vrai, mais complète, une infidélité renforcée du crime d'un faux repentir, enfin une infidélité non effacée, et même aggravée, puisque l'amour et le repentir

(*) Voir ci-devant ce qu'il dit au juge di'nstruction criminelle.

qui effacent tout n'existaient pas. Ces raisonnemens, Messieurs, sont justes; le principe seul est faux. On ne s'engage pas en amour comme en religion. Les vœux ne sont pas éternels pour l'un comme pour l'autre, et l'on ment ici moins souvent à Dieu qu'à l'homme. Le serment à celui-ci est frivole, quelquefois coupable, presque toujours aveugle; le serment à Dieu est un nœud sacré d'autant plus beau qu'il nous rapproche plus de lui, d'autant plus ravissant qu'il nous lie mieux à son bonheur. Laffargue néanmoins n'a point distingué. Son erreur, sa folie, ont confondu deux choses presqu'inalliables. Mais qui peut être coupable de son erreur? Il a feint, dira-t-on, cette erreur? Non, Messieurs, il est mort pour cette erreur.

Ainsi donc, sans trop longs débats, sans querelles, sans aucun des motifs vulgaires de jalousie, il roule le dessein de tuer Thérèse. Il est si bien imbu de ces idées et de la justice de sa cause, qu'il pense qu'un vieux ami qu'il a va l'approuver. Il sent du moins qu'il faut une discussion sérieuse avec lui pour débattre une question si grave. Il engage M. Galiet, son patron, son conseiller, à venir avec lui lire du Bélisaire. Ensuite et en homme exalté, il

lui propose son cas en figure. Il lui fait une parabole où il n'omet rien. Galiet, en homme de sens et peu exalté, traite le jeune homme de fou; une femme comme on la lui dépeint n'est pas fort rare, la perdre même pense-t-il est un gain.

Vient alors le nouvel outrage de Thérèse et de sa mère, la dénonciation et la comparution de Laffargue devant le procureur du roi. Pour le coup Laffargue est plus qu'exalté: la folie se déclare: il va donc, se dit-il, être sous la main des gendarmes! on le reconduira de brigade en brigade à Bayonne! C'est le premier reproche qu'on lui a fait de sa vie; ce reproche même est injuste. On a menti contre lui au magistrat; c'est Thérèse qui est ainsi allé mentir et le flétrir; et lui, le magistrat va le frapper de sa colère; un étranger donnera un coup, un léger coup à Thérèse, ce sera moi dit Laffargue, sans être moi, je ne puis donc manquer d'être avili. Alors, il ne se juge plus digne d'être *l'habitant de ce monde corrompu* : une voix lui dit en secret détruis-toi, et l'indignation lui dit en même temps détruis Thérèse. Oui Thérèse a causé ton sort, qu'elle partage ton sort, et la mort de Thérèse n'est ainsi presque qu'au second

rang. Il a beau lire et relire le vertueux Bélisaire, il a beau se représenter comment cet héroïque vieillard pardonnait à ses ennemis, une voix plus puissante lui crie sans cesse détruis-toi, détruis Thérèse.

Il lutte néanmoins contre le démon qui l'obsède. Pendant une nuit glacée de janvier il s'agite demi-nu dans sa chambre; tout est inutile. Thérèse lui apparaît sous mille faces hideuses, la bouche même de Thérèse verse des serpens; il se voit lui-même sous trois faces différentes : *L'infortuné Laffargue Adrien d'une de ces faces regarde l'ingrat passé; de l'autre le trop certain présent; de l'autre le nébuleux avenir.* C'est la tête remplie des fatigues de ce délire, de ces fantômes lugubres, le cœur étourdi de cette voix intestine de destruction, qu'il marche en silence le vingt-un janvier, jour de crime, au cabaret Bonsoir. Thérèse y apparaît bientôt. Cette funeste Thérèse y vient de l'air tout hostile d'une provocation méditée. Elle marche avec front vers lui, pour lui chercher querelle, elle vient chercher quelques coups et des témoins. Le malheureux pour ses dernières plaintes : « Thérèse, un mot au moins le dimanche; ne nous perds pas tous deux. » Elle l'insulte avec froi-

deur, elle lui tend un piège cruel, elle y périt. Messieurs, les punitions de Dieu sont profondes, et le vice est souvent lui-même son propre bourreau!

On le sent, ce que je viens de dire est si vrai, si fort, si bien conforme à la marche de la folie qu'il ne peut, je crois, rester nul doute. S'il en restait pourtant, écoutez Broussais. Dans son ouvrage récent sur l'irritation et la folie, ouvrage spécial comme on voit et qui met le comble à sa gloire, ce réformateur de la médecine moderne s'explique ainsi : « Ces malheureux (les monomaniaques qui haïssent ou aiment avec fureur) livrés à ce déplorable penchant, trouvent aussi des prétextes pour justifier leurs atrocités; tantôt c'est une voix qui leur commande l'assassinat, d'autres fois c'est Dieu lui-même. Quelques-uns se sont cru la mission de sauver les hommes par le baptême de sang; d'autres ont cru assurer le salut de leurs enfans et ont prétendu faire des anges en les égorgeant. Leur rage se dirige d'ordinaire sur les objets qui leur sont les plus chers; et lorsque le meurtre est commis ils contemplent froidement leur victime ou s'occupent d'autre chose suivant le genre de délire qui peut coïncider avec la monomanie meur-

trière. *Quand ils n'ont d'autre délire que l'impulsion au meurtre*, ils s'immolent eux-mêmes par le désespoir de l'avoir commis, ou vont se déclarer à la justice. »

N'êtes-vous pas, Messieurs, frappés comme moi de cette lumière du génie aussi claire que le soleil ? Est-ce avant ou après notre histoire que Broussais l'a si bien circonstanciée ? Qui ne croirait que le morceau que je viens de vous lire imprimé en mai 1828, a été écrit à Bagnères le 21 janvier dernier.

Ils trouvent, dit-il, *des prétextes pour justifier leurs atrocités !* En effet, des manque de promesses, des vols de vingt francs au plus, une infidélité déjà passée. *C'est une voix qui leur commande le meurtre !* Ah ! cette triste voix aussi chez nous s'est fait entendre. *Quelques-uns se croient la mission de sauver les hommes par le baptême de sang !* Notre insensé s'est cru la mission de délivrer la terre d'un monstre qui pouvait encore faire beaucoup de dupes. *Leur rage se dirige d'ordinaire sur les objets les plus chers !* qui nous fut plus cher que Thérèse que nous avons égorgée ? *Et lorsque le meurtre est commis ils contemplent froidement leur victime !* Ah ! Messieurs, Laffargue aujourd'hui même moins égaré frémit en

m'écoutant. *Quand ils n'ont d'autre délire que l'impulsion au meurtre, ils s'immolent eux-mêmes par le désespoir de l'avoir commis!* Oui, nous nous écriâmes : mon Dieu, ayez pitié de ma misérable âme! *Ils vont se déclarer à la justice!* nous n'avions pas besoin de nous déclarer, nous fesions le crime en plein jour, nous annoncions ce crime, nous l'avons exécuté à la face de tout un public!..

On a cru, Messieurs, que dans cette cause j'intéresserais votre seule sensibilité; que je ferais des tableaux pathétiques, mais peu concluans; que je peindrais peut-être vos enfans abandonnés sans secours, sans guides, dans l'aveuglement de leur jeunesse et le feu de l'âge à des séductions meurtrières. On pensait que je m'attacherais à vous peindre leur triste sort. Non, Messieurs, je n'ai pas besoin de ces vérités purement morales; ma cause se défend mieux même par la raison que par le sentiment.

Dans toute autre cause, dans les funestes effets d'un amour vulgaire, je vous dirais : non, la passion, la fureur quelque raisonnante qu'elle soit, ne prémédite jamais. Je vous citerais Esquirol, Pinel, Francœur, Bellart et cent beaux génies.

Si ce meurtre et le désespoir d'un amant

furieux avaient été froidement excités et provoqués, si la séduction avait porté au délire, et la provocation du délire au meurtre, j'ouvrirais Fénélon et la loi. Fénélon vous peindrait la force de la séduction sur la vertu ; la loi nous déclarerait excusable un meurtre provoqué.

Je m'écrierais alors : hommes savans, hommes vertueux qui nous jugez, unissez-vous aux Esquirol, Francœur, Pinel, Bellart, Fénélon et le grand Augustin. Devant Dieu et devant les hommes, déclarez un meurtre si provoqué excusable, et la nature apaisée dans tous les cœurs bénira ce juste arrêt.

Je vous tiens néanmoins en ce moment un autre langage : hommes sages, vieillards blanchis par l'expérience et les ans, reconnaissez, respectez la folie. Un homme de génie vous la montre comme dans un miroir ; reconnaissez dans ce miroir véritable les traits, tous les traits de notre infortuné. Jamais cause ne fut plus belle peut-être à débattre ; il n'en fut pas de plus glorieuse à juger : la noble passion de l'amour excusée par le désespoir ; la séduction provoquant au vice et au crime, hautement flétrie ; la folie reconnue sur le front d'un malheureux, respectée ; quels sujets augustes !.. Non, cette sentence ne restera pas renfermée dans les bornes de cette enceinte. Une multi-

tude attendrie et inquiète l'écoute ; les annales de nos tribunaux l'attendent ; les amis d'une haute philanthropie la citeront. J'espère, Messieurs, que l'humanité qui invoquait ici par ma voix les juges de Joseph Gras, invoquera de même un jour vos noms vertueux !..

Après une suspension d'environ trois quarts d'heure, la Cour reprend séance. Le plus profond silence s'établit aussitôt dans cette foule pressée. Il semble que l'intérêt suive une progression toujours croissante, à mesure que ce terrible drame monte vers son dénouement.

M. le président. La parole est à M.e Laporte.

Dans un exorde rapide, après avoir payé un juste tribut d'éloges à son jeune confrère, il explique les motifs qui l'ont déterminé à prendre la parole ; il n'a pu résister à la prière que l'accusé lui a adressée le matin même ; « Son désir, a-t-il dit, est un ordre pour moi, messieurs les jurés, mais en cédant à l'entraînement de mon cœur, j'avais besoin de pouvoir vous dire que je remplis un devoir sacré. Sans doute vous n'attendez pas de moi que j'embrasse de nouveau cette cause immense. Pourriez-vous me croire assez téméraire.....

« Le ministère public, en renfermant cette grave discussion dans un cercle étroit et rigoureux, s'est efforcé d'y enchaîner la défense. Vous savez avec quel rare bonheur son jeune adversaire a su franchir ces arides limites et se tracer un champ et plus vaste et plus riche. Dans l'ensemble de son système il a combattu, étouffé presque jusqu'au souvenir de l'autorité des paroles de l'éloquent magistrat. Je vais essayer, à mon tour, de reprendre cette accusation de plus près, et la suivant sur un terrain qu'elle-même a choisi, je vais combattre avec ses seules armes. Dans cette cause où tous les cœurs sont en souffrance, elle s'est adressée à la froide raison ; c'est à la froide raison du moins autant qu'il est en moi, que je vais parler aussi. Le ministère public a posé dès l'abord l'unique mais grande question que vous avez à décider. Le crime est atroce, vous a-t-il dit, *si du moins il y a crime.* Cette cause se

dégage en effet de ces deux questions qui forment ordinairement le nœud de toute accusation criminelle : le fait est-il constant ? l'accusé en est-il l'auteur ? Il n'est que trop vrai que le sang de la malheureuse Thérèse a coulé, et qu'elle a expiré sous les coups meurtriers de celui qui naguère eût donné son sang pour elle. Mais cet acte de fureur est-il un crime ? telle est la véritable question.

« Deux choses sont à distinguer dans le crime : le fait matériel et la volonté de le commettre, ou l'intention. Le fait sans la volonté, quelque funeste, quelque horrible même qu'il puisse être, n'est point un crime ; mais, dira-t-on, celui qui frappe sa victime avec une arme meurtrière n'a-t-il pas la volonté de lui donner la mort ? ou bien qu'est-ce donc que la volonté ? Messieurs les jurés, daignez m'écouter : L'homme est créé libre... deux sentiers se présentent devant lui, lequel choisira-t-il ? Avant de préférer l'un à l'autre, il interroge la raison. Après lui avoir signalé les dangers et le but de chacun, la raison prononce : Evite celui-ci, prends celui-là, lui dit-elle. C'est là le jugement. Il obéit, il part. Qui imprime le mouvement à ses membres dociles ? La volonté, répondez-vous. Qui commande à la volonté ? Le jugement. Qui fait le jugement ? C'est la raison. Donc sans raison et sans jugement point de volonté.

« Cependant l'homme agit sans cette volonté éclairée, guidée par la raison ; quoi donc l'a déterminé ?... Mais la brute agit aussi sans la raison. Elle obéit à l'instinct de son bien être et de sa conservation, guide sûr mais aveugle de sa fugitive existence. L'homme sans la raison, c'est la brute. Le tigre qui déchire sa proie et se désaltère de son sang, le serpent qui l'étouffe dans ses nœuds ne commettent point de crime ; l'homme sans la raison n'en commet pas non plus.

« Laffargue avait-il sa raison lorsqu'il donna la mort à l'infortunée Thérèse ? avait-il sa raison lorsqu'il mêla son sang au sang de sa victime ? telle est encore la question. Pour la résoudre, je ne vous rappellerai point la savante théorie des passions que l'éloquent défenseur vient de développer, ni les nombreuses et graves autorités qu'il a invoquées à l'appui de son système ; cela m'écarterait trop et sans utilité de la ligne que je me suis tracée. Vous avez entendu le langage de la science, écoutez le langage vulgaire.

Si Laffargue avait sa raison lorsqu'il donna la mort à Thérèse, il est un monstre de cruauté; mais s'il est un monstre, il dut l'être toute sa vie..... Ah ! sans doute il signala dès ses plus jeunes ans son affreux caractère. Que dis-je ! il dut puiser le crime avec la vie dans le sein même qui l'a porté. Le vice et la débauche durent instruire cette ame féroce ; il dut recevoir les leçons de l'enfer..... Ah ! s'il en est ainsi, frappez, frappez Laffargue ; car à l'instant de son crime il fut encore lui-même. Mais vous le connaissez depuis que vous l'avez entendu. Pendant deux heures la vérité a coulé à flots de sa bouche. Historien unique, dans son récit de quelques jours, il vous a peint sa vie entière ; vous connaissez ses mœurs, son caractère, la tournure de son esprit, ses goûts et ses plaisirs, ses joies et ses douleurs ; vous avez lu dans son ame comme à travers le cristal le plus pur ; vous le connaissez comme s'il eût passé sa vie sous votre toit hospitalier, comme l'enfant de votre lit.... Oubliez le jour fatal, et dites-moi s'il fut jamais une ame plus douce et plus pure ; quelle candeur dans ses aveux ! quelle naïveté dans son langage ! quel amour de l'honnête et du beau ! quel saint respect pour la vérité ! Mais qui donc grava si profondément dans son cœur une morale si pure et des sentimens si élevés ?...... Il vous l'a dit encore : un frére jeune et vertueux, un frère qu'il révère à l'égal de l'auteur de ses jours, par la seule autorité de sa parole et de ses exemples... Le souvenir de ses sages conseils a suffi jusqu'à sa virilité pour vaincre à la fois et la fougue de ses sens et l'entraînement de son exquise sensibilité, et les transports d'une imagination délirante. Convenez-en donc, vous qui l'accusez, Laffargue n'est pas un scélérat. Comment donc a-t-il versé ce sang ? Comment cet être doux et compatissant devint-il en un jour un être sanguinaire ? comment cessa-t-il d'être lui-même ? Enfin demandez-nous pourquoi la vue de l'homme s'éteint dans les ténèbres ; demandez-nous pourquoi quand le flambeau qui le guide vient à s'échapper de sa main dans l'épaisseur de la nuit, il va briser son front contre les rochers, ou s'engloutir dans l'abîme. Laffargue avait perdu son flambeau dans la fatale journée du 21 janvier. La raison avait fui et cela est-il donc inexplicable ? »

Ici l'orateur parcourt rapidement la chaîne des évènemens qui

ont précédé cette journée ; à son tour, il présente Laffargue comme victime de la séduction la plus artificieuse ; il le fait repasser par cette série de circonstances qui ont exalté son imagination et enflammé sa colère. Parvenu à l'instant où Thérèse lui déclare qu'elle ne veut plus le voir, il s'écrie : « Ce mot cruel est l'arrêt de Laffargue... tout à coup une idée de mort envahit son être... Il faut mourir ! s'écrie-t-il, mais mourir avec elle. De ce moment il ne voit ni n'entend... il erre au milieu des humains comme au milieu des ombres... Une seule personne suffit à son imagination. Pour lui les jours et les nuits se ressemblent, le sommeil a fui jusqu'au sommeil éternel qu'il appelle ; Thérèse, ou la mort ! est sa fatale devise..... Rappelez-vous cette nuit qui précéda la catastrophe ; qu'elle fut longue et cruelle.... quelles angoisses.... comme son sang bouillonne.... il faut fuir cette couche désolée... le froid glacial de l'hiver peut-être calmera cet affreux paroxisme... Non, le corps même est insensible.... affreux délire !...

« Suivons-le jusqu'aux derniers instans.... parfois sa raison lutte encore. Si Thérèse voulait me voir.... Ne fût-ce qu'un instant... tous les huit jours... Que dis-je ! si elle daignait seulement expliquer ses refus... je pourrais vivre encore et l'oublier.. Dernière lueur du céleste flambeau, un souffle léger doit suffire à l'éteindre... Thérèse, ingrate Thérèse, tes froids dédains et tes grossiers outrages furent ce souffle empoisonné.

Poursuivant son argumentation, l'orateur voit dans le suicide en général la preuve de la folie. Pressant ensuite le raisonnement à l'égard de Laffargue, il ajoute :

« Supposons, contre nos sentimens, qu'il soit des cas où le suicide puisse être dicté, ou seulement approuvé par la raison, l'horreur de l'infamie peut être la seule excuse qu'il me soit possible de prévoir. Mais Laffargue était heureux, aimé, considéré dans sa modeste condition.... une imagination riante, un esprit occupé, un cœur sensible qui lui faisait des amis en tous lieux, des parens dont il ne parle qu'en fondant en larmes.... que de liens pour chérir la vie ! et pourquoi renonça-t-il à tant de biens ? pour se venger d'une Thérèse, être abject et sans mœurs qui le trompe mille fois ! La jalousie, passion aveugle et furieuse, arme, dit-on, son bras ; ah ! s'il en était accusé, ne l'eût-il pas

frappée lorsqu'il l'a surprit dans les bras d'un indigne rival, et dégouttante encore de ses infidélités? Non, sa raison lui suffit alors pour arrêter sa juste furie.... Non!... la jalousie et la vengeance tuent, mais elles ne se tuent pas... la folie seule le conseille. »

M. le procureur du Roi ne peut voir la folie dans l'acte de Laffargue, parce qu'il fut réfléchi, conçu et médité.... il en trouve la preuve dans les préparatifs et les précautions prises pour son exécution. On le voit, dit-il, arrêter son fatal projet plusieurs jours à l'avance, choisir les armes, fixer le jour, épier l'instant favorable.... et que prouvent ces circonstances? est-ce que la folie ne raisonne pas?... Sans doute elle raisonne, elle est souvent habile logicienne, mais si l'idée fixe sur laquelle elle raisonne est une idée insensée, n'est-elle pas toujours la folie? Choisissons un exemple : je projette un voyage dans la lune; mon projet est dénué de raison, c'est une folie; cependant je fixe le jour du départ, je prépare mon bagage, et charge ma nacelle de tout ce que nécessite un long voyage... ces apprêts, cette suite d'idées dans l'exécution de ma folle entreprise prouvent-ils que je sois raisonnable? Non, mais ils attestent d'autant mieux ma folie.

Mais a-t-il, comme on le prétend, cherché l'occasion favorable?... singulière occasion en effet. Il s'arme pour frapper, mais quand frappera-t-il?... dans quels lieux?... il l'ignore; quelle est pour lui l'occasion favorable? c'est celle où il ne pourra retenir son bras: celle qu'il a choisie était-elle donc si favorable? quoi! en plein jour, à la face du public, dans un lieu où il pouvait, où il devait être arrêté avant d'avoir consommé son crime.. Et moi aussi je m'égare en appellant du nom de crime l'acte d'un insensé.

Répondant encore à une autre objection du ministère public, l'avocat démontre que Laffargue était entraîné par une force irrésistible. Il rappelle, entre autres circonstances, que la veille de l'exécution il faisait supplier Thérèse de ne point paraître, *de crainte qu'il ne fit un malheur*. Il y avait donc en lui deux volontés contraires. Il eût voulu la sauver, mais il sentait que sa raison l'abandonnerait aussitôt qu'elle se présenterait à sa vue... Thérèse en le bravant est donc le vrai, le seul auteur de sa mort.

Après avoir parcouru successivement tous les argumens de l'accusation, et les avoir attaqués de front, le défenseur examine

avec plus de rapidité encore les diverses considérations dont elle a cherché à fortifier son système.

« Pour émouvoir vos ames on invoque le danger de l'exemple et de l'impunité. Ah ! sans doute, si Laffargue avait toute sa raison, lorsqu'il voulait se donner la mort, encore une fois, frappez, l'exemple sera salutaire. Mais s'il fut égaré, si sa main fut seule coupable... Quel exemple ose-t-on vous demander? Que pourrait le châtiment sur des insensés comme lui ?.. Ah! rassurez-vous, sa folie n'est point contagieuse. L'opinion publique réclame son supplice, vous dit-on ? Qu'il parle donc celui qui demande sa mort. Hélas! pourquoi ne peut-elle faire entendre sa voix en cette enceinte ! Je l'invoque en cet instant, cette opinion qui vous presse en suppliante, et vous crie d'une voix unanime : Sauvez, sauvez notre insensé... Si la voix de tous est la voix de Dieu même, cédez à cette voix, et j'ose vous l'assurer vos cœurs seront contens. »

M. Borie, président, résume les débats avec une lucide impartialité.

La question d'homicide volontaire avec préméditation est lue par le greffier.

M.e Laporte demande que l'on pose la question de provocation par *violences graves*. Il rappelle, à l'appui de son insistance, les moyens développés, sur ce point, par M.e Dubois. (*)

M. le procureur du Roi, sur l'invitation du président, se lève et déclare que le texte de la loi lui paraît si clair, qu'il ne croit pas pouvoir s'opposer à la position de la question, et qu'il s'en réfère à la prudence de la Cour.

Après quelques minutes de délibération, la Cour ordonne que la question soit posée. (Mouvement en sens divers.)

Le jury passe dans la chambre des délibérations. Personne ne doute désormais du sens dans lequel les questions seront résolues.

Après trois quarts d'heure, le chef du jury annonce, en son âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes, la résolution

---

(*) *J'allais me lever pour réclamer moi-même cette question. M.e Laporte m'offrit de le faire. Je lui cédai la parole avec plaisir.*

affirmative et unanime des deux questions, savoir : que l'accusé est coupable d'homicide volontaire, *sans préméditation*, mais qu'il a été provoqué par des *violences graves*.

Aussitôt des applaudissemens se font entendre. M. le président ordonne de les faire cesser.

M. le président, pour prononcer l'arrêt, est obligé de lire l'art. 304 du Code pénal. Il est aussitôt interrompu par un murmure plaintif et prolongé, arraché par la crainte irréfléchie de l'application de cet article. Enfin on prononce la condamnation à cinq ans d'emprisonnement, à dix années de surveillance de la haute police et aux frais de la procédure.

L'accusé est toujours impassible. M. le président lui adresse une légère exhortation. Il s'incline pour remercier, et se tournant avec vivacité vers l'auditoire, il s'écrie : « Braves et estimables » habitans de cette ville, le tendre intérêt que vous m'avez » témoigné m'est connu, vous vivrez dans mon cœur ! » Des larmes altèrent sa voix. On lui répond par de nouveaux applaudissemens, et la foule se précipite sur ses pas.

Cette affaire a un rapport marqué avec celle de Joseph Gras, insérée au *Barreau Français*. Elle a un rapport plus intime encore avec l'affaire Feldman, insérée au même Barreau Français. M. l'avocat général Bourguignon soutint l'accusation. Il traita comme nous la question de la folie des passions, mais, comme on peut penser, dans un sens contraire. J'ai cité moi-même M Bellart. On a vu qu'il plaida notre thèse, ou que nous plaidâmes la sienne avec restriction. M. Bellart exclut toute criminalité du délire de la passion. Nous n'excluons que la seule préméditation ; nous laissons un crime Enfin la preuve décisive de la folie pour nous c'est le suicide qui n'existait ni pour Gras, ni pour Feldman. Les gens du métier trouveront d'ailleurs bien des différences dans les personnes, et notamment entre Laffargue et Feldman. Il ne faut pas tout dire aux esprits plus perçans que soi ; il ne faudrait même rien dire. Je n'ajoute aussi qu'un mot. Le fameux Erskine a traité, dit-on, profondément cette même folie des passions. Je ne connais pas son morceau La notice des éditeurs du barreau français sur Feldman me l'a indiqué.

Un mot aussi sur l'arrêt.

Quelques personnes eussent aimé mieux que, réputé fou, Laffargue fût entièrement absous. Je soutiens qu'il a été en effet entièrement absous. *(Note de M. Dubois.)*